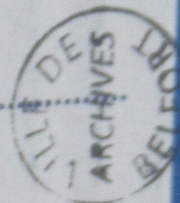


1.0.66



AVENUE DU

CHÂTEAU
D'EAU

N° 17 À 20 + DOSSIERS
SANS N° DE RUE
1925-1967





Avenue du CHÂTEAU D'EAU

Etablissements DOLLFUS-MIEG & Cie (DMC)

1066/12-29

- PC 1926-085 : avenue des Trois Chênes
- PC 1927-080 : avenue du Château d'Eau
- PC 1932-117 : avenue des Usines
- PC 1932-046 : rue Thierry-Mieg
- PC 1939-049 : avenue du Château d'Eau
- PC 1940-001 : avenue des Usines
- PC 1940-007 : rue de l'Etang
- PC 1947-044 : avenue du Château d'Eau
- PC 1948-170 : avenue du Château d'Eau
- PC 1948-176 : avenue du Château d'Eau
- PC 1952-023 : avenue de la Ferme
- PC 1953-189 : avenue du Château d'Eau
- PC 1953-199 : avenue du Château d'Eau
- PC 1953-245 : avenue du Château d'Eau
- PC 1953-246 : avenue des Usines
- PC 1954-077 : avenue du Maréchal Juin
- PC 1954-078 : avenue du Maréchal Juin
- PC 1955-251 : avenue des Usines

PC 1954-078

1066/28



CHÂTEAU D'ÉVAL (Avenue du)

- PC n° 78 et 77
- 30 août 1954
- Etablissements DALLUS-DIEG & Cie (DMC)
- Construction immeubles de 16 logements (F3) et 12 logements (F4)
- > Immeubles sises 23-25 avenue Nerecheval Juin et 1-3 rue Rosa Bonheur
- > Voir aussi PC 1954-077

Architecte : LABEY Philippe

Immense
or the fragments

F3

DÉPARTEMENT
T. de B.
COMMUNE
de Mulhouse

SEVIC
Demande de Permis de construire
- 1 AVRIL 1954

11 MARS 1954
6469

Je soussigné DOLLFUS MIEG et Cie
(Nom en lettres capitales et prénom usuel)

demeurant à Mulhouse, rue de Pfaffstätt n° 13
(Numéro, rue, localité, commune, département)

demande la délivrance du PERMIS de CONSTRUIRE pour des travaux à entreprendre sur un terrain
sis à Biefport, Garenne du Beateam d'Éam
(Numéro, rue, localité, commune, département)

dont je suis propriétaire
(Propriétaire, locataire...)

Ce terrain figure au cadastre sous le n° 2484-250P de la section D

Il est grevé des servitudes de droit public et de droit-privé suivantes

Les travaux de clôture de terrain sont autorisés par le maire de la commune de Biefport, par son arrêté du 24.11.1954.

(Marquer une croix dans la ou les cases qui conviennent.)

Le Directeur du Bureau d'Hygiène

Construction comportant au moins un logement :

Artaos

a. sans partie Industrielle, commerciale ou agricole

b. avec partie Industrielle, commerciale ou agricole

Addition, surélévation ou transformation destinée à l'habitation ou à ses annexes (sauf clôtures et modifications architecturales)

Construction, addition, surélévation ou transformation ne comportant pas de logement

Autres travaux non destinés à l'habitation (clôtures, devantures...)...

PC-152. - J. U. 301832.

Leur montant est estimé à fr. : 26.000.000
(Non compris achat de terrain, voirie, etc.)

NOM, adresse et signature du propriétaire du terrain s'il n'est pas bénéficiaire des travaux.

NOM, adresse et signature de la personne chargée de la direction technique des travaux.

A Mulhouse le 27 Mars 1954

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE DPLG
35, Rue Voltaire
68000 MULHOUSE

Signature du demandeur :
DOLLFUS-MIEG & Cie, Soc. an.
L'un des Directeurs-gérants :
P. Mieg

(Ne rien écrire dans cette partie.)

Dépôt le Avis favorable donné le

Liste des pièces composant le dossier :

1. Notice descriptive et estimative
2. Plan de situation
3. Plan de masse
4. Dessins d'exécution
- 5.
- 6.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier joint à la demande doit comprendre :

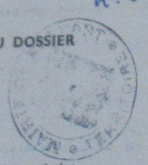
A. Dans tous les cas :

- 1° Une notice descriptive et estimative des travaux projetés ;
 - 2° Un plan de situation établi à petite échelle, de préférence à l'échelle 1/2.000 ou à l'échelle du cadastre : ce plan doit comporter notamment l'indication de la nature et de la largeur des voies d'accès depuis l'immeuble jusqu'au carrefour des voies publiques le plus proche et montrer clairement la position de la parcelle dans le village, ou dans le quartier s'il s'agit d'une ville ;
 - 3° Un plan de masse à l'échelle de 1/500 ou à une échelle supérieure, comportant les indications suivantes : l'orientation, les limites du terrain, l'implantation des constructions projetées, l'amorce des constructions voisines ainsi que le nombre de leurs étages ou leur hauteur ;
 - 4° Les plans d'exécution proprement dits comportant obligatoirement les plans, coupes et élévations cotées nécessaires à la compréhension et à l'instruction du projet et, notamment, le plan des sous-sols avec indication des canalisations, le plan du rez-de-chaussée et de chacun des étages, les élévations de chacune des façades, les coupes correspondantes.
- Les plans doivent être lisiblement cotés, de manière à permettre l'appréciation des volumes, des surfaces et des ouvertures. Ils précisent notamment le mode d'alimentation en eau potable et, s'il y a lieu, en eau non potable, les canalisations d'évacuation des eaux pluviales ou ménagères et des matières de vidange, avec indication des puits, réservoirs, citernes, w.-c., fosses à purin, dépôts de fumier, ainsi que des dispositions prises pour assurer leur étanchéité et neutraliser les matières usées. Ils doivent porter également l'indication des conduits de fumée et de ventilation.
- Ils doivent enfin définir la destination des différents locaux et donner, sur les matériaux et les couleurs, toutes précisions permettant de juger de l'aspect de la construction projetée.

B. Éventuellement :

- 1° Lorsque la construction projetée doit être édifiée en bordure du domaine public : l'arrêté ou une copie conforme de l'arrêté par lequel l'alignement et, s'il y a lieu, le nivellement ont été délivrés ;
- 2° Lorsque la construction projetée doit être édifiée sur un terrain faisant partie d'un lotissement : un certificat, délivré sans frais par le Préfet, mentionnant l'accomplissement des formalités relatives à la création et au développement des groupes d'habitations et des lotissements à usage d'habitation (cf. art. 82 à 89 de la loi d'Urbanisme du 15 Juin 1943) ;
- 3° Lorsqu'il s'agit d'un établissement classé : soit une copie certifiée conforme de l'arrêté préfectoral autorisant la création ou l'extension (établissement de 1^{re} ou de 2^e classe), soit une copie certifiée conforme de la déclaration au Préfet et de l'accusé de réception (établissement de 3^e classe).

NOTA. — Pour les constructions industrielles et commerciales, le dossier à joindre à la demande doit être constitué après consultation préalable du Directeur des Services départementaux du M. R. L. (Service de l'Urbanisme et de la Construction). Celui-ci remet au pétitionnaire un bordereau des documents techniques nécessaires à l'instruction de la demande.



Un exemplaire transmis par nous et M. R. L. Inspection départementale du M. R. L. de Haute.

B. Ce à usage en cas de remplir la p

C. Ce à usage adm ou en cas rempli la

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE D.P.L.G.
36, RUE MOÏSE
BELFORT
TÉL. 93

PHILIPPE LABEY

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

BELFORT, le 25 AOÛT 1954

Délégué : Modèle d'arrêté du Maire, accordant le permis de construire.
DEPARTEMENT DE BELFORT REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE BELFORT
Dossier : 54/196
P. C. N. 9

Le Maire de : BELFORT

VU l'Ordonnance n° 45-2542 du 27 Octobre 1945 relative au permis de construire ;

VU le décret n° 46-1792 du 10 Août 1946 portant Règlement d'Administration Publique pour l'application de l'ordonnance susvisée ;

VU la demande de permis de construire en date du 2/4/54 et présentée par Dollfus Mieg et Cie demeurant à MULHOUSE, 13 rue de Pfastatt et concernant les travaux ci-après : construction de 2 immeubles de 12 et 16 logements (Récépissé n° 77 et 78 du 31 Mars 1954)

VU l'avis favorable en date du 25 AOÛT 1954 de M. le Chef du Service Départemental de l'Urbanisme et de l'Habitation ;

VU les avis des services consultés en application de l'article 5 de l'ordonnance susvisée ;

ARRETE :

Article 1^{er}. — Le permis de construire est accordé à Dollfus Mieg et Cie pour les travaux décrits dans la demande qu'il a présentée, sous réserve de l'observation des conditions particulières énumérées ci-après :

Observations éventuelles qui pourraient être contenues dans l'arrêté préfectoral autorisant le groupe d'habitations.

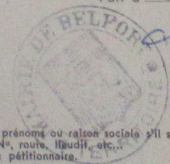
Les tuyaux de chute des W.C. auront un diamètre minimum de 20 cm (art. 37 du règlement sanitaire départemental)

Article 2. — Copie conforme du présent arrêté sera notifiée :

- 1° - à M. le Chef du Service départemental de l'Urbanisme et de l'Habitation ;
- 2° - à M. Dollfus Mieg et Cie.

Fait à BELFORT, le 30 AOÛT 1954

Le Maire de Belfort,



(1) Nom et prénom ou raison sociale s'il s'agit d'une société.
(2) Rue et N°, route, hameau, etc.
(3) Nom du pétitionnaire.

T. S. V. P.

MINISTÈRE
DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME

Délégation Départementale

de BELFORT

SERVICE
DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION

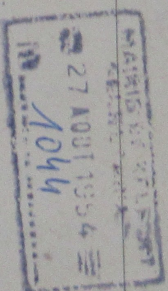
Dossier n° 54/196

P J = _____

BELFORT, le 25 AOUT 1954

LE CHEF DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION,

à Monsieur le Maire de BELFORT



OBJET : Demande de permis de construire présentée par DOLLMUS NIEG & CIE

Domicilié à MULHOUSE, 13 Rue de Pfstatzt

Pour les travaux de construction de 2 Immeubles de 12 et 16 logts

A exécuter à BELFORT, avenue du Château d'Eau

AVIS DU CHEF DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION

A V I S F A V O R A B L E

En conséquence, je vous prie de bien vouloir **A C C O R D E R**(1) le permis de construire
suivant le projet d'arrêté ci-joint, et de m'adresser une copie de cette décision dès qu'elle aura été notifiée
à l'intéressé.

Vu pour être annexé
à l'autorisation N° 11.78
du 30. août. 1954.

Le Maire

Le Chef du Service Départemental
de l'Urbanisme et de l'Habitation,

(1) Accorder ou refuser

R.M.

DEPARTEMENT
d BELFORT

COMMUNE
d BELFORT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

P. C. N° 30

CERTIFICAT DE CONFORMITE

54-196

Le MAIRE DE LA COMMUNE
de BELFORT

Vu le titre 1^{er} du Code de l'Urbanisme et notamment son titre VII relatif aux permis de construire;

Vu le décret n° 46-1792 du 10 août 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application du Code susvisé et notamment l'article 9 dudit décret;

Vu mon arrêté de permis de construire en date du 30 Aout 1954
délivrant le permis de construire à M. DOLPUS MEIG et concernant les travaux ci-après : construction d'un immeuble de 16 logements
à BELFORT, rue du Chateau d'eau, et d'un immeuble de 12 logements, rue du Chateau d'eau.

Vu la déclaration d'achèvement des travaux présentée par M. MARCOMTE, Directeur de la S.T.C.R.I. à MONTBELLIARD en vue d'obtenir le certificat de conformité pour les travaux susvisés;

Vu l'attestation de conformité délivrée par M. LABRY, architecte le 11 mai 1956 (1);

Vu l'avis favorable en date du 29-6-56 du Directeur des Services départementaux du Ministère de la Reconstruction et du Logement,

Arrête :

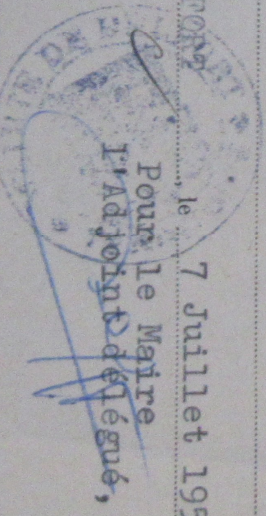
ART. 1^{er}. — Le certificat de conformité est accordé à M. DOLPUS MEIG et Cie pour les travaux ci-dessus visés.

ART. 2. — Copie conforme du présent arrêté sera notifiée :

- 1° A M. le Directeur des Services départementaux du Ministère de la Reconstruction et du Logement;
- 2° A M. DOLPUS MEIG ET CIE

Fait à BELFORT le 7 juillet 1956

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



PC-195. -- J. 501833.

(1) A rayer si les travaux n'ont pas été dirigés par un architecte ni exécutés sous le contrôle d'un fonctionnaire public.

BELFORT.
1954, une de
n 2 exempla
ues sul-
jointe.
autre les p
nl de la pr
conformém
46-1792 du
r l'instruct
me, est de
la producti
mes senti-



C. R. L.

Philippe Sabey

Frais complémentaires
relouées le 2 Mars 1954

2047-1954
le 29 Juin 1956

DÉPARTEMENTAUX
RECONSTRUCTION
GÈMENT

LE MAIRE

Mairie de BELFORT
SECRETARIAT
27 AVR 1954

Mairie de BELFORT
3 JUN 1956

Service D 28 AVRIL 1954 X
Inscrip
Réponds le

SE (Ht-Rhin)

suivant permis de construire No 54-196

Ci-joint, un projet d'arrêté accordant (1)

le certificat de conformité à M. DOINUS WIEG et Cie

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire
parvenir une copie de votre décision.

Pde Directeur
des Services Départementaux,

Le Chef du Service Urbanisme-
Construction

CHAUVVIRE
Jour

PC-194 (10.152)

- (1) Favorable ou défavorable.
- (2) Accordant ou refusant.

place jointe

Dire

L.G.,
pre, BELFORT
1954, u
en 2 ex
argues su
de jointe
oduire 1
unt de 1
, confo
46-1792
ne, est
la prod
Mes se

6461
LE 20 MARS 1954

Socialiste S.F.I.

RASSINIER Georges
BARRET Paul
MERCCKLÉ Georges
TRITSCHLER

CONSTRUCTION
DU LOGEMENT

A BELFORT, le 29 Juin 1956

N° 78 du 200007-1954

2 AVRIL 1954

LE DIRECTEUR DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DU MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION
ET DU LOGEMENT

à
MONSIEUR LE MAIRE
de BELFORT

Dossier N°

Avis sur la délivrance du
certificat de conformité

MAIRIE DE BELFORT
3 JUNI 1956

Hubaud

J'émet un avis (1) favorable à la délivrance
du certificat de conformité, pour les travaux exécutés par
M DOINUS WIEG et cie
à rue de Pafastadt, WUIHOUSE (Ht-Rhin)
suivant permis de construire N° 54-196

Ci-joint, un projet d'arrêté accordant (2)
le certificat de conformité à MDOINUS WIEG et cie

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire
parvenir une copie de votre décision.

Pde Directeur
des Services Départementaux,
Le Chef du Service Urbanisme-
Construction

CHAVVIRE
Chavvire

(1) Favorable ou défavorable.
(2) Accordant ou refusant.
PC-194 (10.152)

B. C. à usage en cas rempli la
C. C. à usage en cas rempli la

1 pièce jointe

P.L.G.
lière, BELP
mars 1954,
ler en 2 ex
marques sui
lice jointe.
produire le
munf de la
ne, conform
46-1792
ur l'Instru
erne, est d
La produg
mes sent

R.M.

2 avril 1954

Dossier pour confirmation

Monsieur Philippe LABEY

Architecte D.P.L.G.

36, Rue Mollère, BELFORT.

Direction des travaux

Monsieur,

Vous avez déposé en Mairie, le 31 mars 1954, une demande de permis de construire et un dossier en 2 exemplaires comprenant 16 pièces.

L'examen des plans donne lieu aux remarques suivantes :

Plans à compléter conformément à la notice jointe.

Vous voudrez bien, dès que possible, produire les plans rectifiés, à la Mairie, en vous présentant muni de la présente lettre.

J'attire votre attention sur le fait que, conformément au dernier alinéa de l'article 4 du décret n° 46-1792 du 10 août 1946, le délai prévu par ce texte pour l'instruction de votre demande et qui, en ce qui vous concerne, est de 1 mois, ne commencera à courir que du jour de la production des documents susvisés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

2 Le Maire de Belfort,

pièces jointes

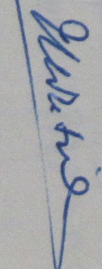
SOUSSION et ENGAGEMENT

Je soussigné **PATRIS Maurice**, Entrepreneur Général,
26, rue Victor Hugo à Belfort, après avoir pris connaissance
des plans et du devis d'un immeuble de 16 logements 3 pièces,
à construire svenue du Château d'Eau à BELFORT, me soumetts
et m'engage à exécuter la construction de cet immeuble pour
tous corps d'état, au prix net et forfaitaire de :

26.200.000.-Fr

Belfort, le 31 mars 1954

L'Entrepreneur.

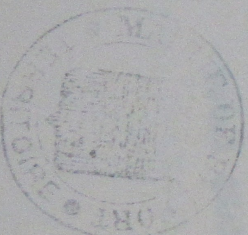


Vu pour être annexé

à l'autorisation N° 11-18.

du 30.03.54


Le Maire



SOCIETE IMMOBILIERE DU O.R.L.

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 16 LOGEMENTS F 3 à BELFORT (Territoire)

LOTISSEMENT D.M.C.

NOTICE DESCRIPTIVE ET ESTIMATIVE SOMMAIRE

I - MACONNERIE -

Terrassement en rigoles pour pourtour, poteaux, cheminée, regard.
Peuilles traitées au béton hourdé au ciment laitier. Coffrage en béton
de ciment artificiel pour sous-bassements de 0,32 d'épaisseur.

Murs constitués par des agglomérés du type "NORMAN" ou analogue de
0,32 d'épaisseur, hourdés au mortier de ciment. Linteaux, fenêtres et
portes en béton armé. Plancher en béton armé hourdis. Enduits
extérieurs talochés et en dernière couche en jurassite.

Dallage en ciment comprenant blocage de 0,15, dallage de 0,10
et chape en ciment lissé et bouchardé dans toutes les caves, buanderies,
et garages.

Seuil en ciment lissé. Marche en ciment avec chape lissée.

Escalier en béton armé à limons avec une rigole le long du limon
central.

Rampe pleine en béton banché surmonté d'une lisse en chêne.
Marches en terrazzo poli.

Conduits de fumée type AEROS ou UBR de 14,20 de section, comore-
nant porte de ramonage, prise de fumée et chapeaux. Gaine de vide-
ordures sur les loggias au-dessus de l'entrée.

Tuyaux d'évacuation en ciment pour raccordement à l'égout.

Total MACONNERIE // 7.000.000

II - CHARPENTE -

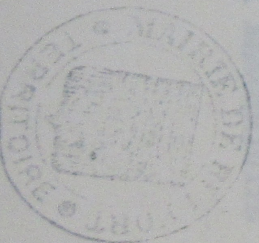
Charpente constituée par des fermettes sapin en planches clouées
de 34 mm d'épaisseur, espacées de 60 cm, pour recevoir une couverture
en alu et lambrissage des avant-toits en lambris de 14.

Total CHARPENTE 470.000

MUR POUR SIRE 3289X4

à l'autorisation N° 77-78

du 30 août 1954



Signature and date: 10/10/54

III - SOLS -

Lino collé sur chape en ciment lissé dans toutes les pièces des appartements.

Total SOLS ..: 500.000

IV - MENUISERIE -

Méniseries extérieures et intérieures traitées en sapin.
Plafonds du dernier étage en fibre de lin.

Total MENUISERIE ..: 900.000

V - PLATRERIE-PEINTURE-VITRERIE -

Murs enduits au plâtre lissé à la truelle.
Cloisons montées en briques plâtrières de 5 d'épaisseur, enduites au plâtre deux faces.

Peinture à l'huile 3 couches pour meniseries extérieures.

Peinture à l'huile 2 couches pour meniseries intérieures ainsi que cuisine, W.C.; salle d'eau. Papier de tenture dans toutes les pièces à l'exception de cuisine, salle d'eau et W.C.

Peinture Inaltex sur enduit taloché fin dans les cages d'escalier.

Verre 1/2 double pour toutes les meniseries.

Total PLATRERIE-PEINTURE-VITRERIE ..: 2.200.000

VI - ELECTRICITE -

L'installation électrique comprendra :

Un branchement par cage d'escalier, les compteurs étant situés dans les loggias. En sous-sol lampes étanches sur cable PRT dans les buanderies. Une lampe par circulation de caves. La cage d'escalier sera éclairée par des globes sur pellers avec minuterie.

Dans chaque appartement pour cuisine une lampe à col de cygne sur évier. Dans W.C. une applique au-dessus de la porte. Dans salle d'eau une applique au-dessus du lavabo. Dans salle de séjour un éclairage plafond à double allumage et une prise de courant. Dans chaque chambre une lampe au plafond et une prise en tête de lit.

Total ELECTRICITE ..: 60.000

VII - COUVERTURE-ZINGUERIE -

Couverture en aluminium du type bac autoporteur "Prouvé" ou analogue.

Chéneau et descentes en zing n° 14 et dauphins en fonte.

Total COUVERTURE-ZINGUERIE . 800.000

VIII - SANITAIRES -

L'installation sanitaire comprendra :

- 1°) sous-sol : un branchement d'eau potable par cage d'escalier;
- 2°) robinetterie et canalisations en sous-sol pour bacs de buanderie.
- 3°) Dans chaque appartement une installation de salle de bains comprenant bac à douche fermant, bac à laver et lavabo, une cuvette de lavabo à l'anglaise avec abattant en bois, un évier avec égout-toir dans la cuisine.

Une robinetterie chaude et froide sur tous les appareils et appareils de production d'eau chaude instantanée au gaz de ville, type "12 litres".

Total SANITAIRES . 2.500.000

IX - VIDE-ORDURES -

Total VIDE-ORDURES . 130.000

HONORAIRES . 968.000

ENSEMBLE . 25.168.000

PHILIPPE ARBEY
ARCHITECTE DPLG
86, Rue Molière
851 FORT
TELPH. 773

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU C.R.L.

CONSTRUCTION { D'UN IMMEUBLE DE 12 LOG^{ts} F4
 { D'UN IMMEUBLE DE 16 LOG^{ts} F3

POUR LE COMPTE DE D.M.C.

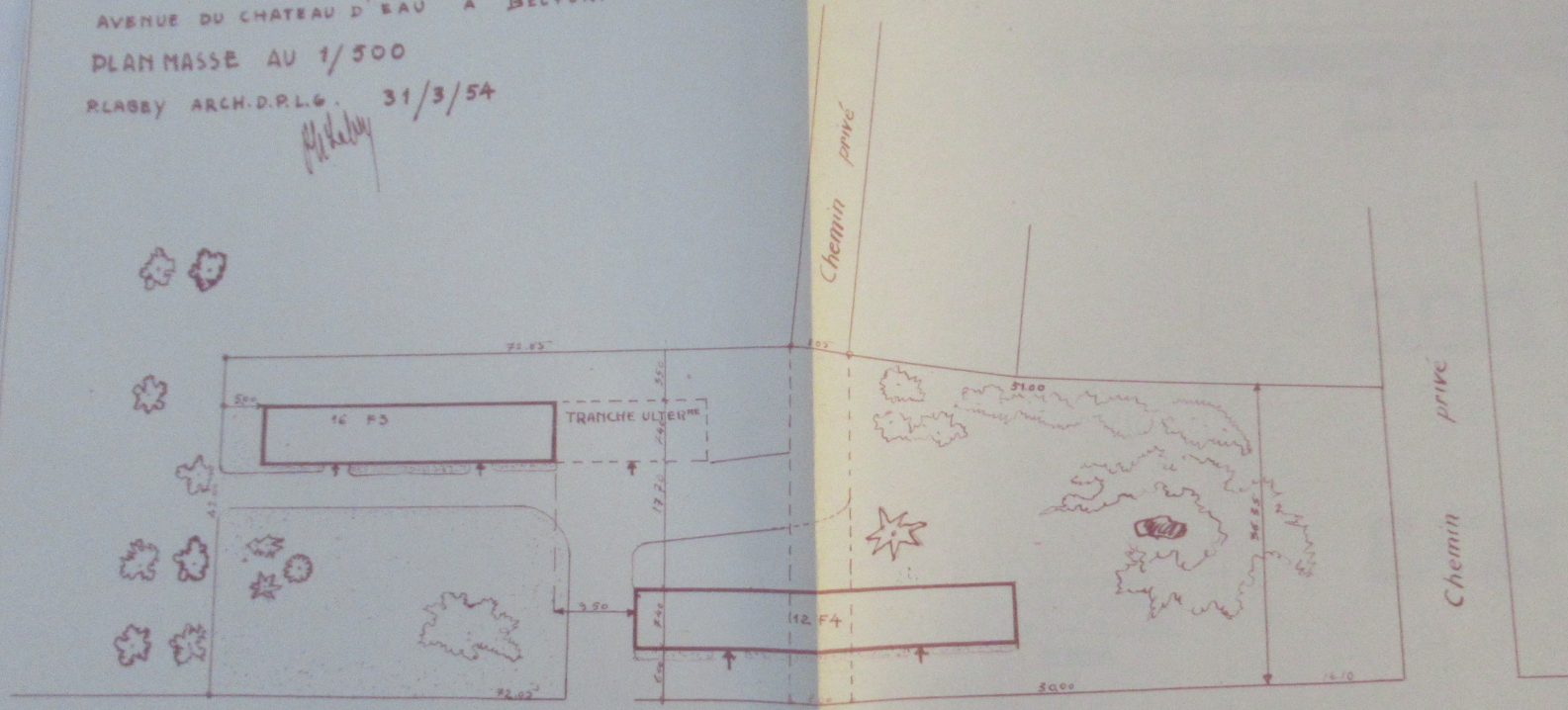
AVENUE DU CHATEAU D'EAU À BELFORT

PLAN MASSE AU 1/500

RLABBY ARCH.D.P.L.G. 31/3/54

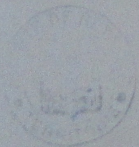
PHILIPPE LABBY
ARCHITECTE D.P.L.G.
26, Rue Moléris
BELFORT
10000 83

Labby



Avenue du Château d'Eau

Vu pour être annexé
à l'autorisation N° 77-78
du 30 août 1954.



Le Maire
[Signature]

Echelle: 1/300

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU C.R.L.

CONSTRUCTION { D'UN IMMEUBLE DE 12 LOG^{ts} F4
D'UN IMMEUBLE DE 16 LOG^{ts} F3

POUR LE COMPTE DE D.M.C.

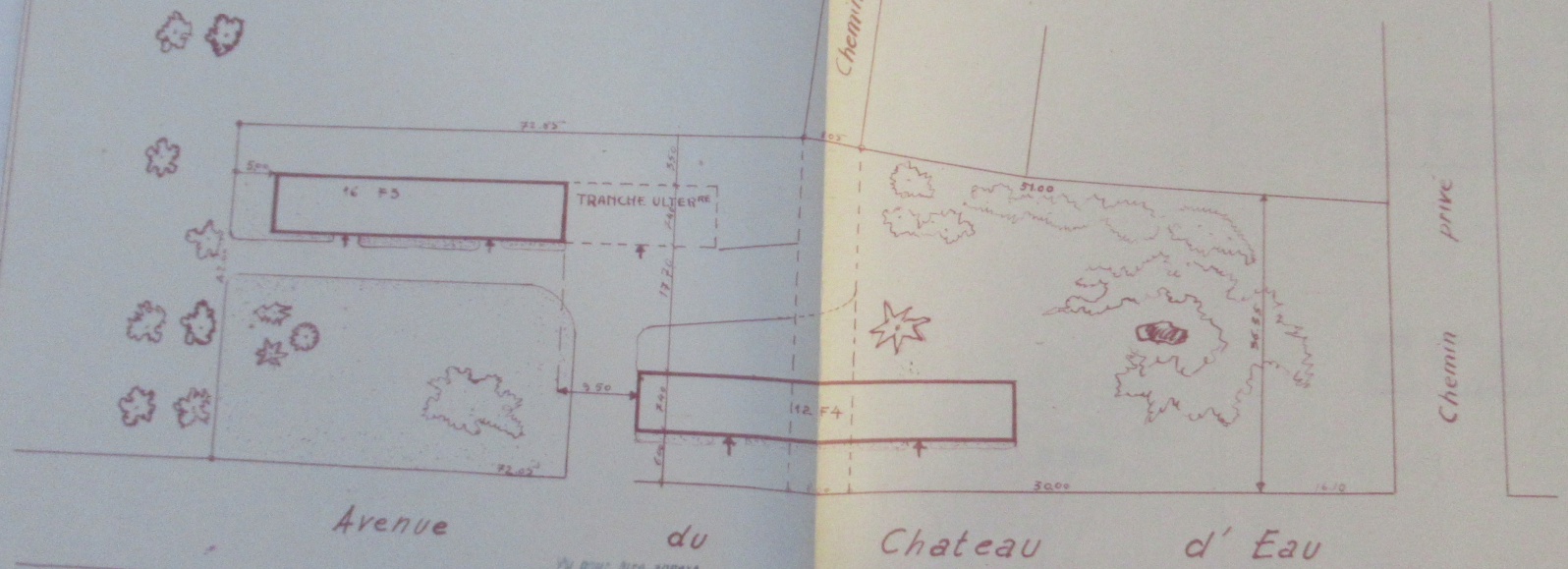
AVENUE DU CHATEAU D'EAU À BELFORT

PLAN MASSE AU 1/500

PLABBY ARCH.D.P.L.G. 31/3/54

Plabby

PHILIPPE LASEY
ARCHITECTE D.P.L.G.
38, Rue Moulin
BELFORT
16000 42



Avenue du Château d'Eau

Vu pour être annexé
à l'autorisation N° 77-78
du 30 août 1954.



La Mairie
[Signature]

Echelle: 1/500

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU C.R.L.

CONSTRUCTION { D'UN IMMEUBLE DE 12 LOG^TS F4
D'UN IMMEUBLE DE 16 LOG^TS F3

POUR LE COMPTE DE D.H.C.

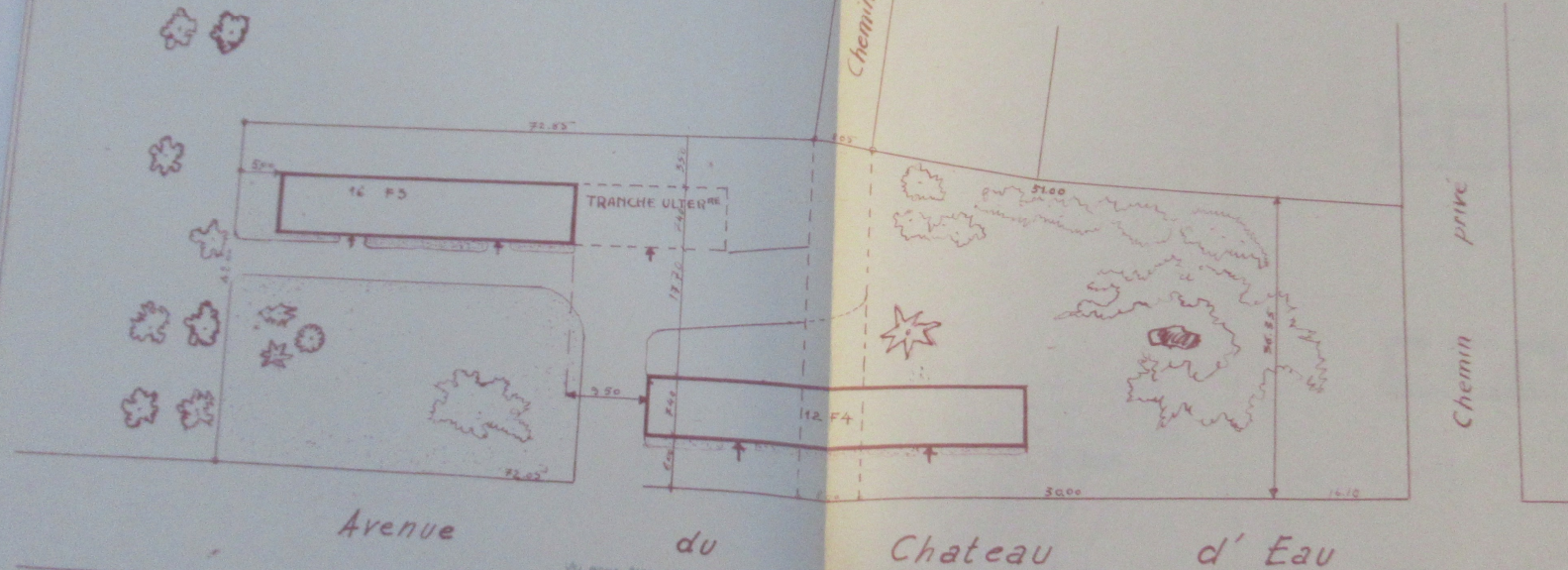
AVENUE DU CHATEAU D'EAU À BELFORT

PLAN MASSE AU 1/500

RLABBY ARCH.D.P.L.G. 31/3/54

PHILIPPE LABBY
ARCHITECTE D.P.L.G.
86, Rue Maloteau
BELFORT
TOUTS 87

RLabby



Avenue

du

Chateau

d' Eau

Vu pour être annexé
à l'autorisation n° 77-78...
du 30. août 1954.

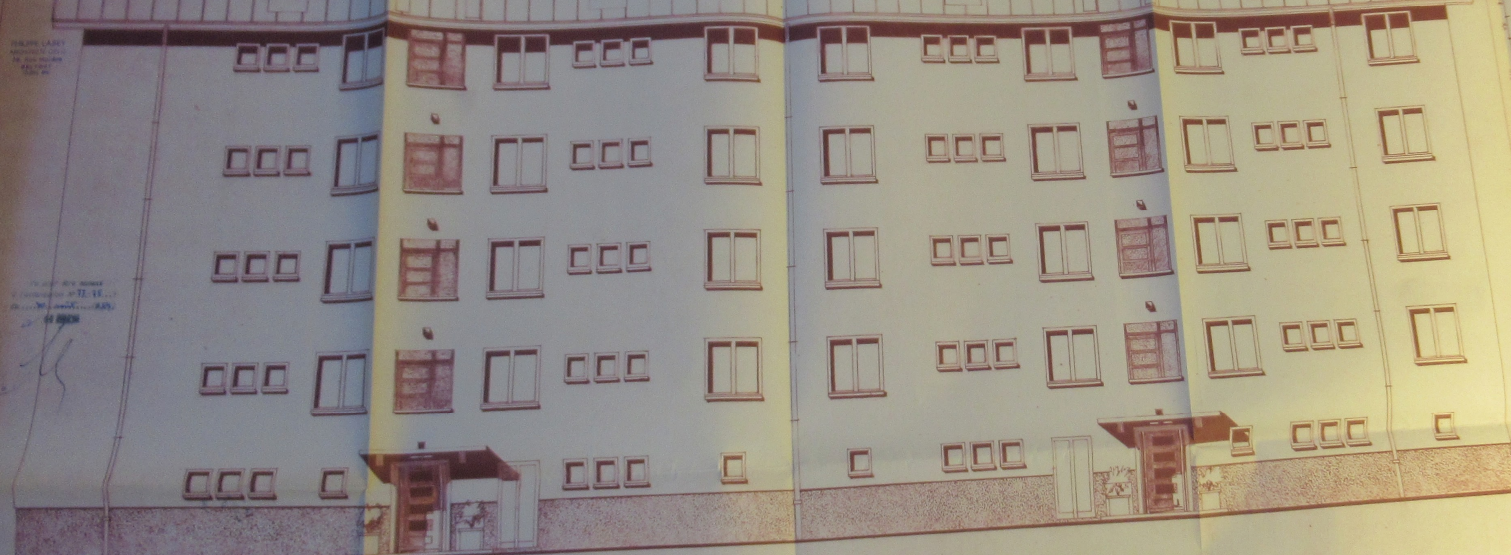
Le Maire

[Signature]

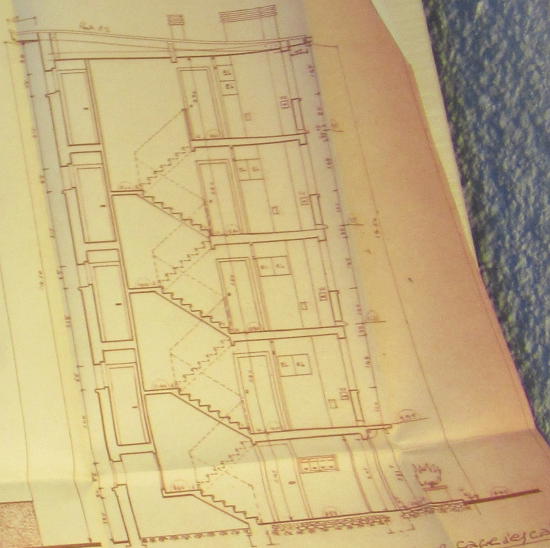
Echelle: 1/500



Societe Immobiliere du C.R.L.
Immeuble de 16 logements P.3 Facade sur Cour
Haboy Habitude D.P.L.S. Cahier de charges



— Facade Est —



Coupe Transversale - sur coupe de

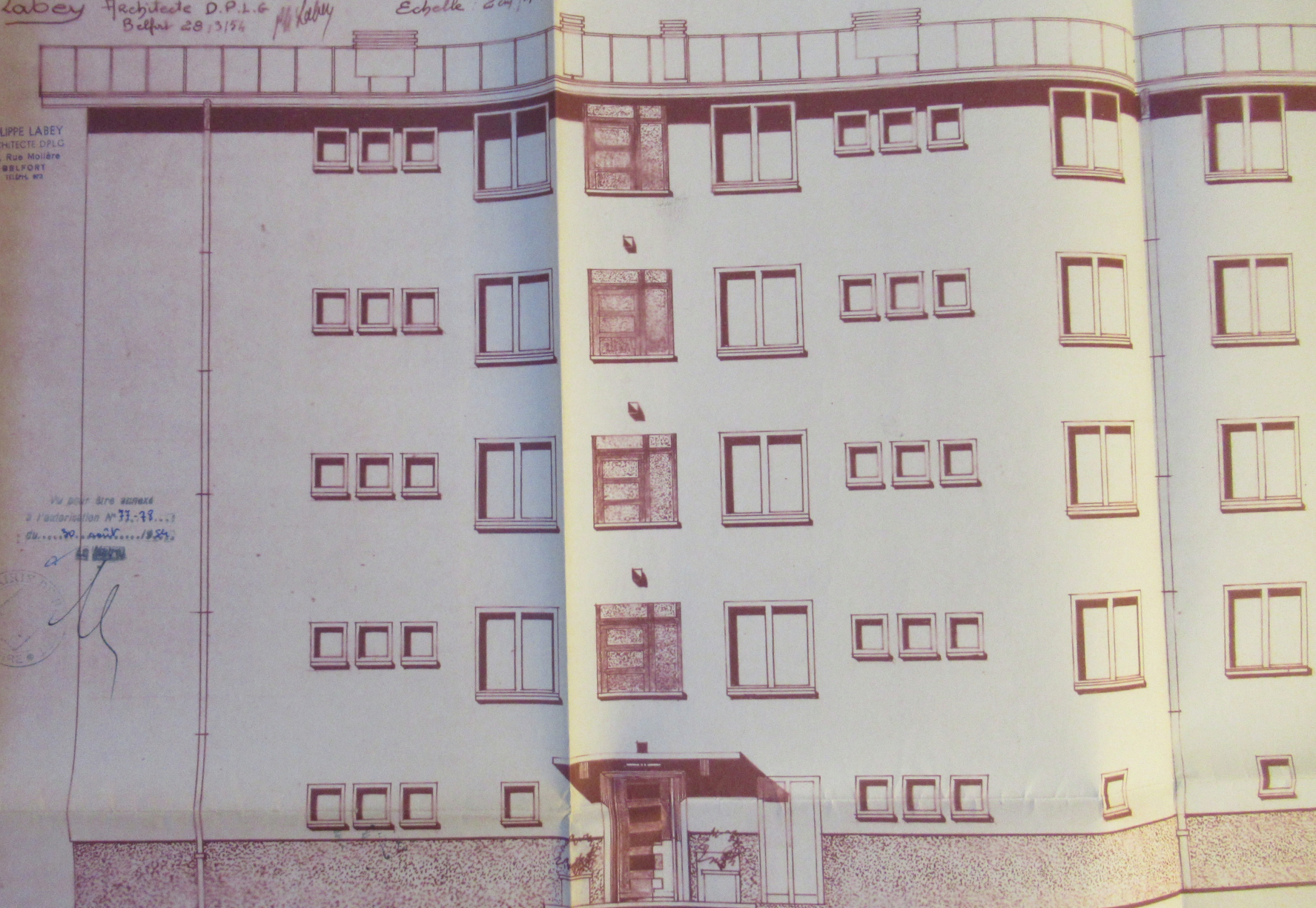
1066/27

Société Immobilière du C.R.L.
Immeuble de 16 Logement, F3
M^o Labey Architecte D.P.L.G.
Belfort 28/3/54

Facade sur Estac. Coupe
Echelle: 2cm/1m

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE D.P.L.G.
20, Rue Molère
BELFORT
TÉLÉPH. 473

Vu pour être annexé
à l'autorisation N° 77.48...
du... 20... août... 1954

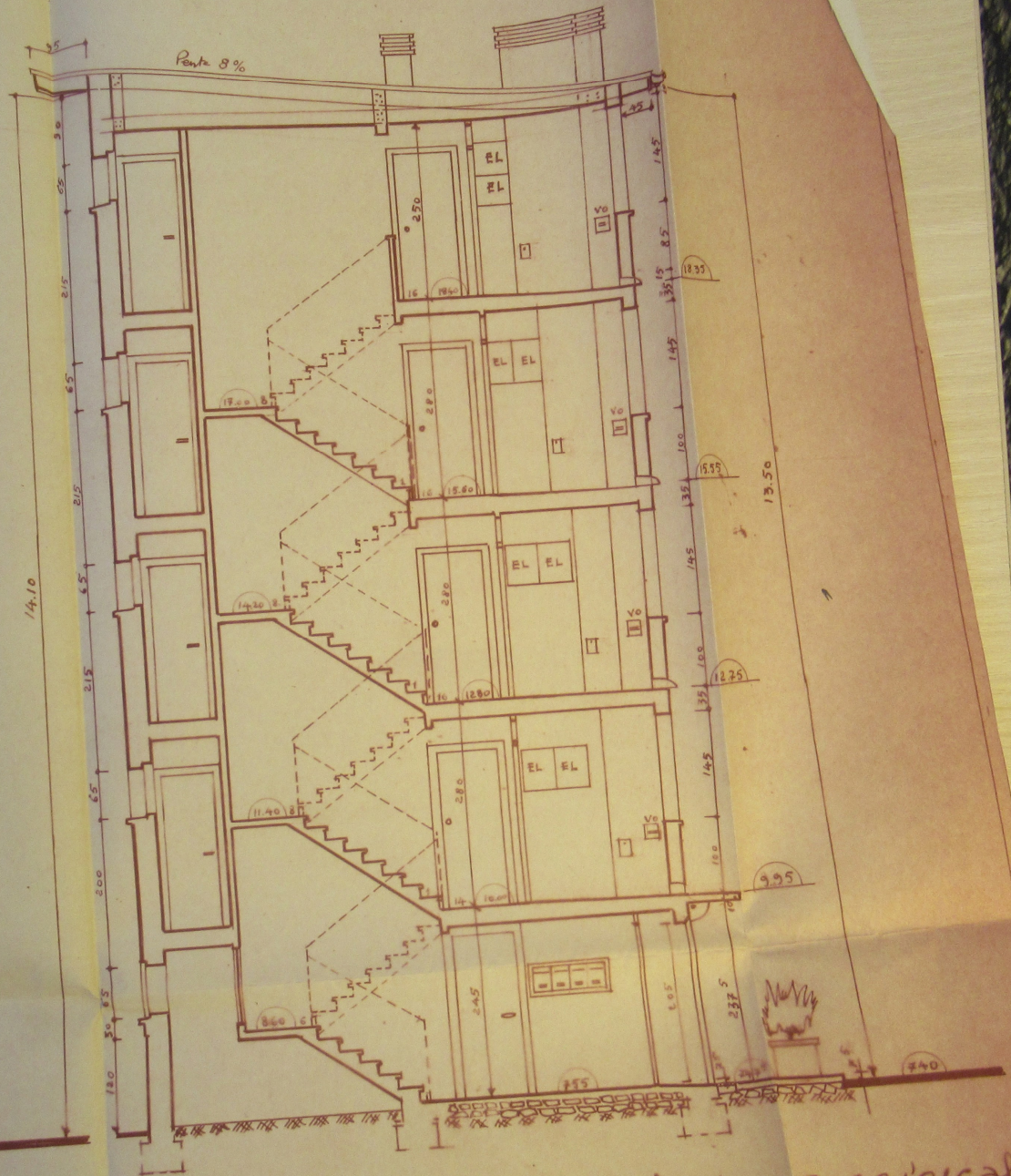
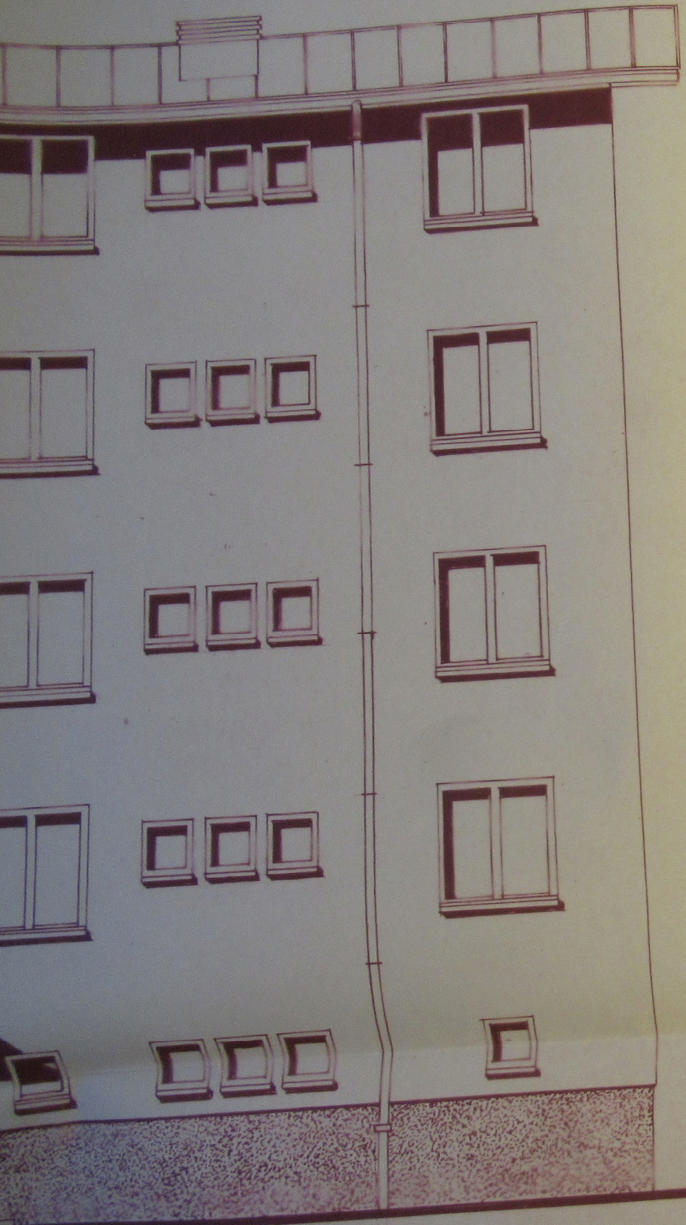


Facade Est

Liège du C.R.L.
F3 Facade sur Estac. Cour
Schelle 201/14

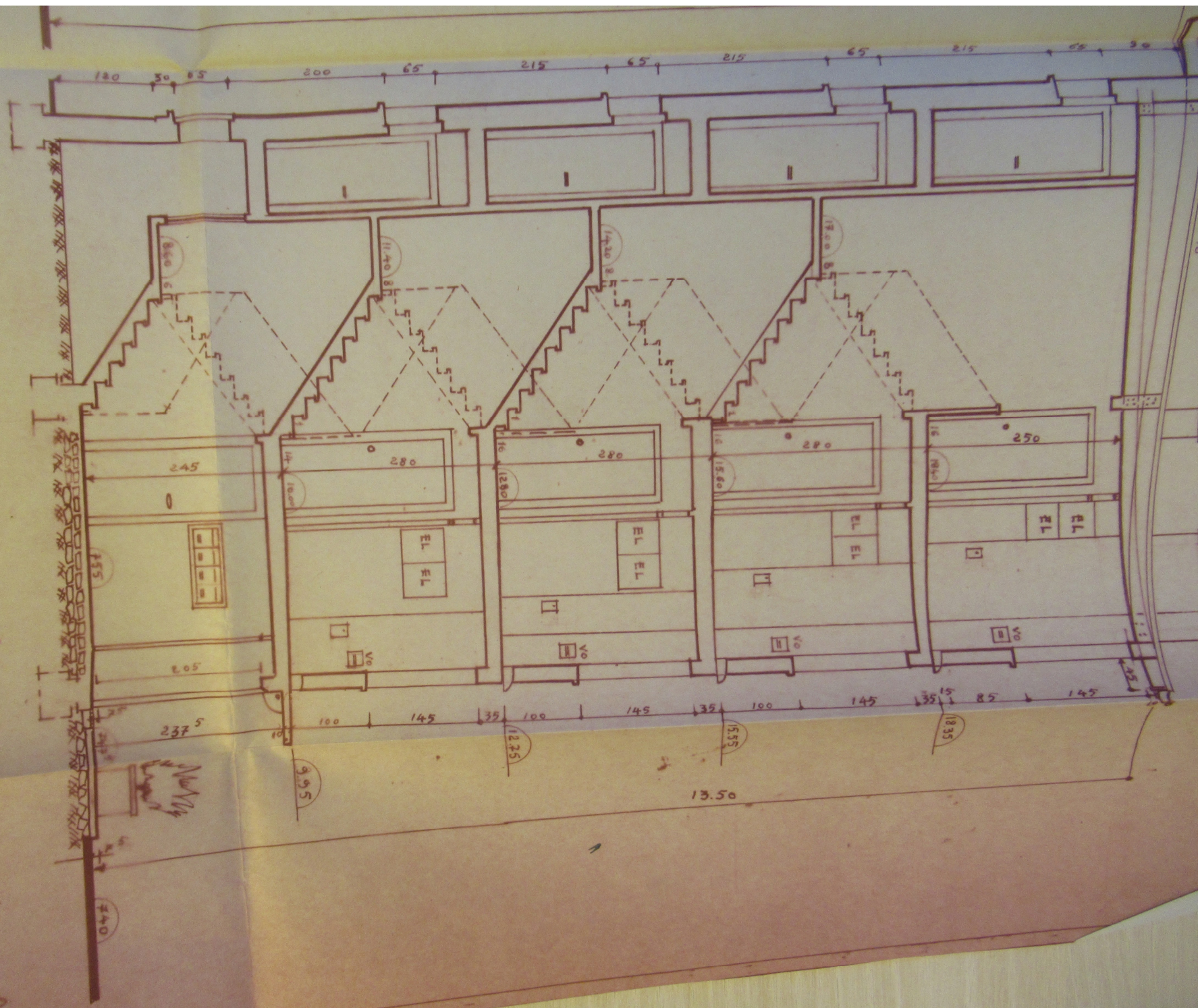


Facade Est



Coupe Transversale - (sur cage d'escalier)

Coupe Transversale - sur caillebotier



Société Immobilière du C.R.

Immeuble de 16 logements

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200

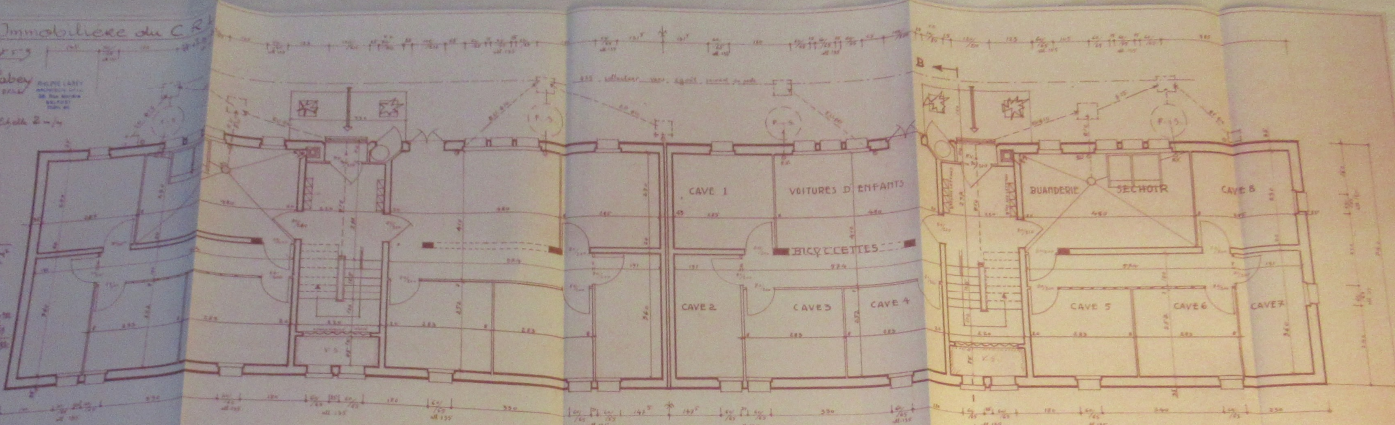
Plan 1/200

Plan 1/200

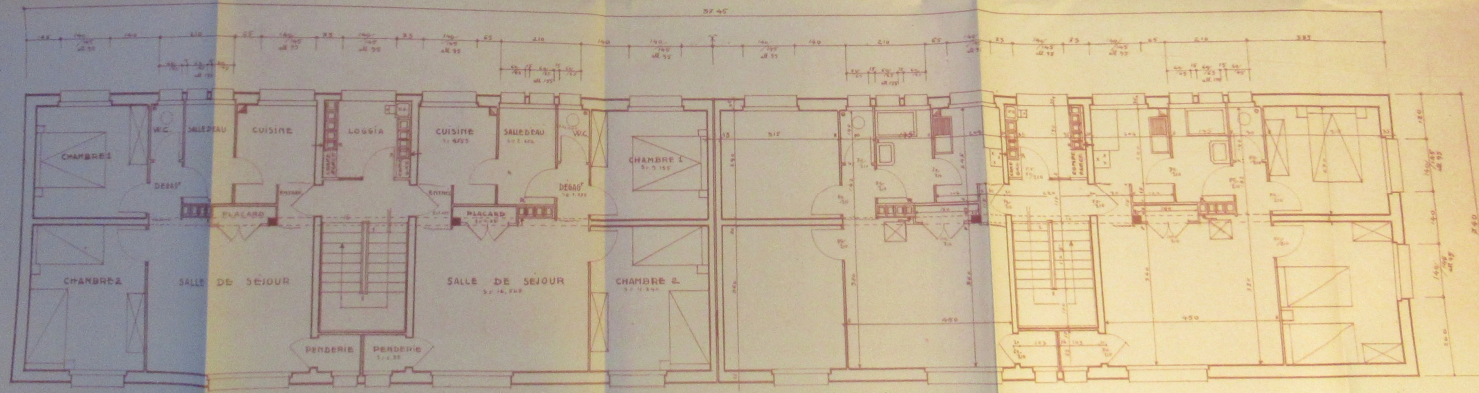
Plan 1/200

Plan 1/200

Plan 1/200



Rez-de-Chaussée



4^{ème} Etage Habitable

Société Immobilière du C.R.L

Immeuble de 16 Logement F 3

Belfort le 28.3.54. M^e Labey

Architecte D.P.L.G.

PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE D.P.L.G.
80, Rue Mollat
BELFORT
TELEPH. 873

Plan / R.d.U. - Etage Echelle 2 cm/m

Surface Habitable

Cuisine	4.953
Salle d'Eau	2.652
W.C.	1.260
Chambre 1	9.135
Chambre 2	14.540
Salle de Séjour	16.568
Entrée	1.035
Décaissement	1.278
Placard	0.781
Pondérée	0.98

49.680 m²

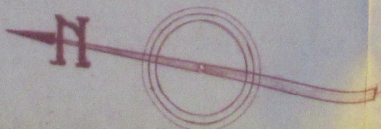
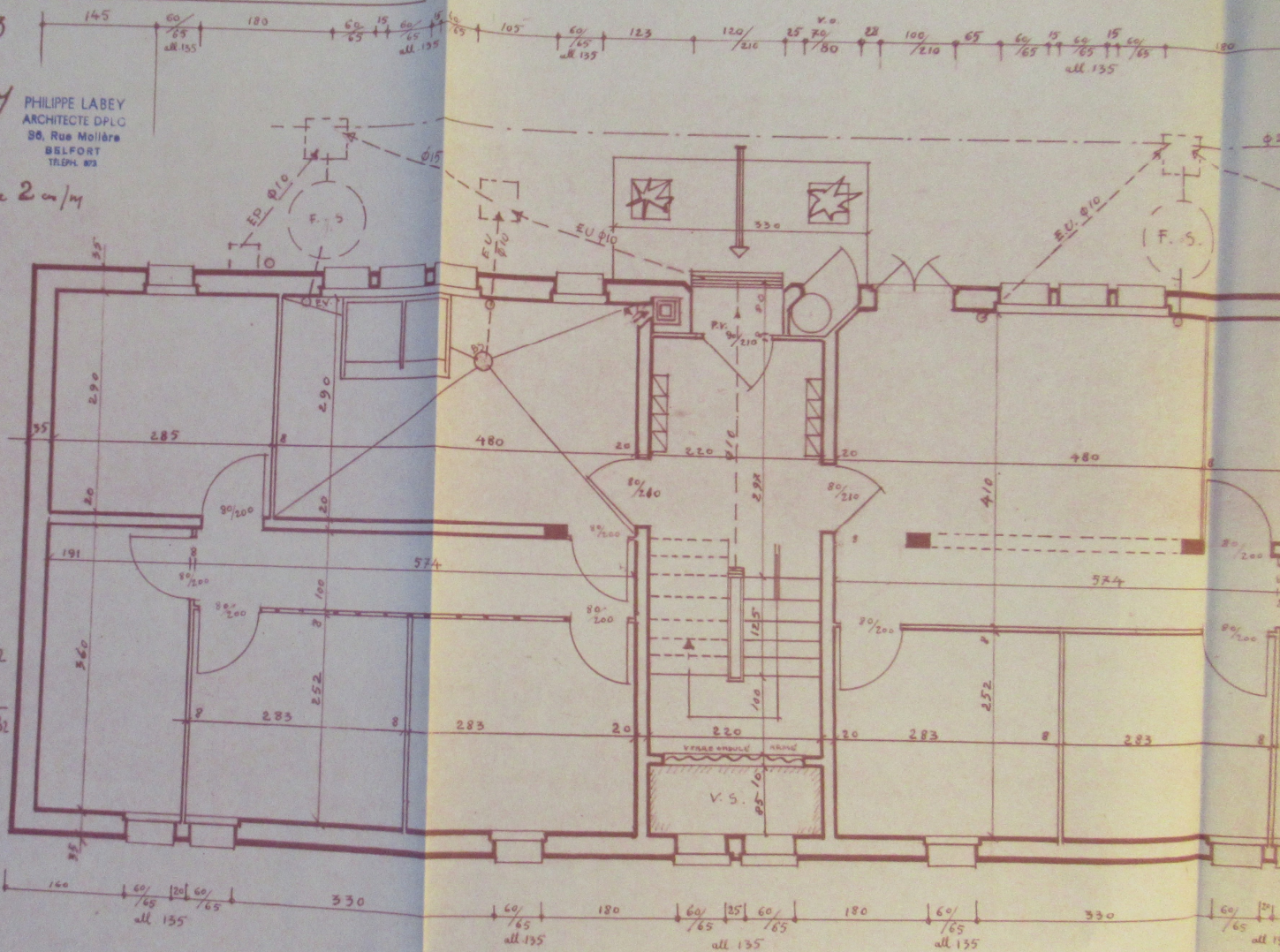
Surf. habitable & liminaire 791.68 m²

Surface Pondérée

Sous-sol (31.39 x 7.36)	0.70	192,10932
Rdz de Chaussée (31.39 x 7.36)	1	110,852
Couille perdu	0.30	85,199
		1583,76882

$$\frac{\text{Surf. Pondérée}}{\text{Surf. Habitable}} = \frac{1583,76882}{791,68} = 1.74$$

Vu pour être annexé
à l'autorisation N° 77-38...
du 30. août 1954.



Rez-de-

Société Immobilière du C.R.L.

Immeuble de 16 Logement F 3

Belfort le 28.3.54. M^e Labey
 Architecte D.P.L.G.

PHILIPPE LABEY
 ARCHITECTE D.P.L.G.
 30, Rue Molière
 BELFORT
 TÉLÉPH. 073

Plans R.d.M. - Etage Echelle 2 cm/m

Surface Habitable

Cuisines	4.953
Salle à Eau	2.652
W.C.	1.260
Chambre 1	9.135
Chambre 2	11.540
Salle de Séjour	16.568
Entrée	1.035
Décaissement	1.278
Placard	0.781
Pondéral	6.38

49.480 m²

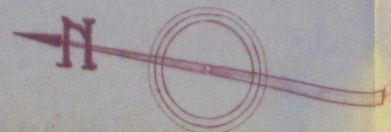
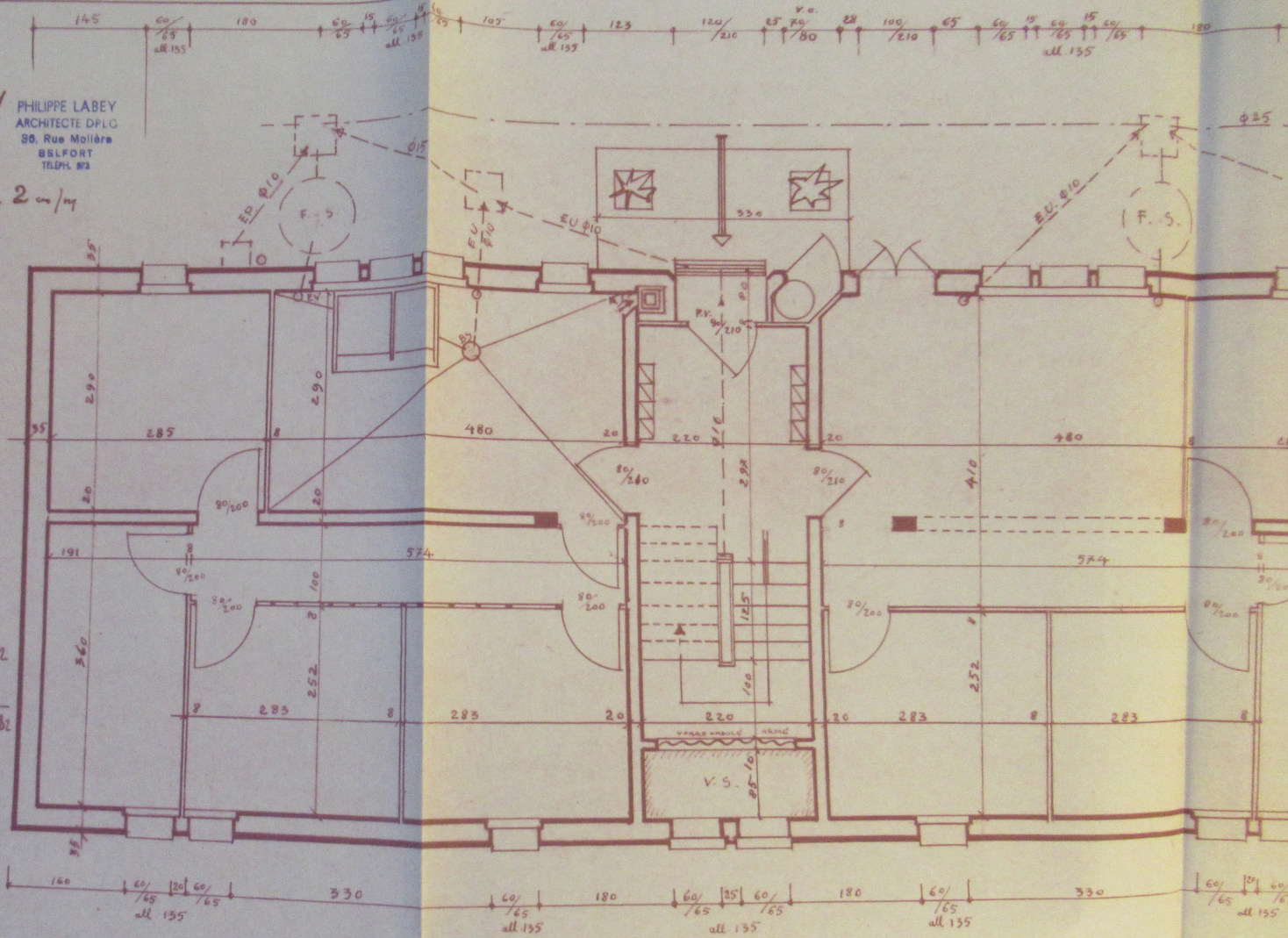
Surf. habitable de l'immeuble 791.68 m²

Surface Pondérée

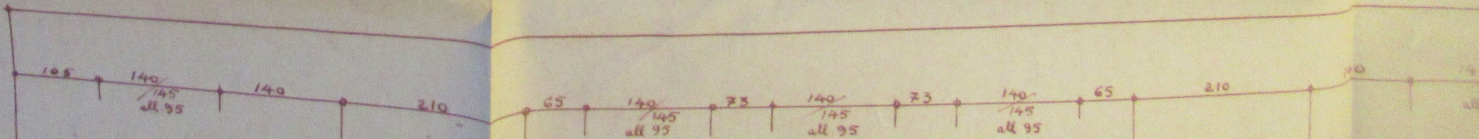
Sous-sol (37.39 x 7.34)	0.70	492.10932
Rdc de Chaussée (37.45 x 7.10)	1	1108.52
Comble perdu (277.130)	0.30	85.189
		<hr/>
		1585.76882

Surf. Pondérée 1585.76882 = 1.74
 Surf. Habitable 791.68

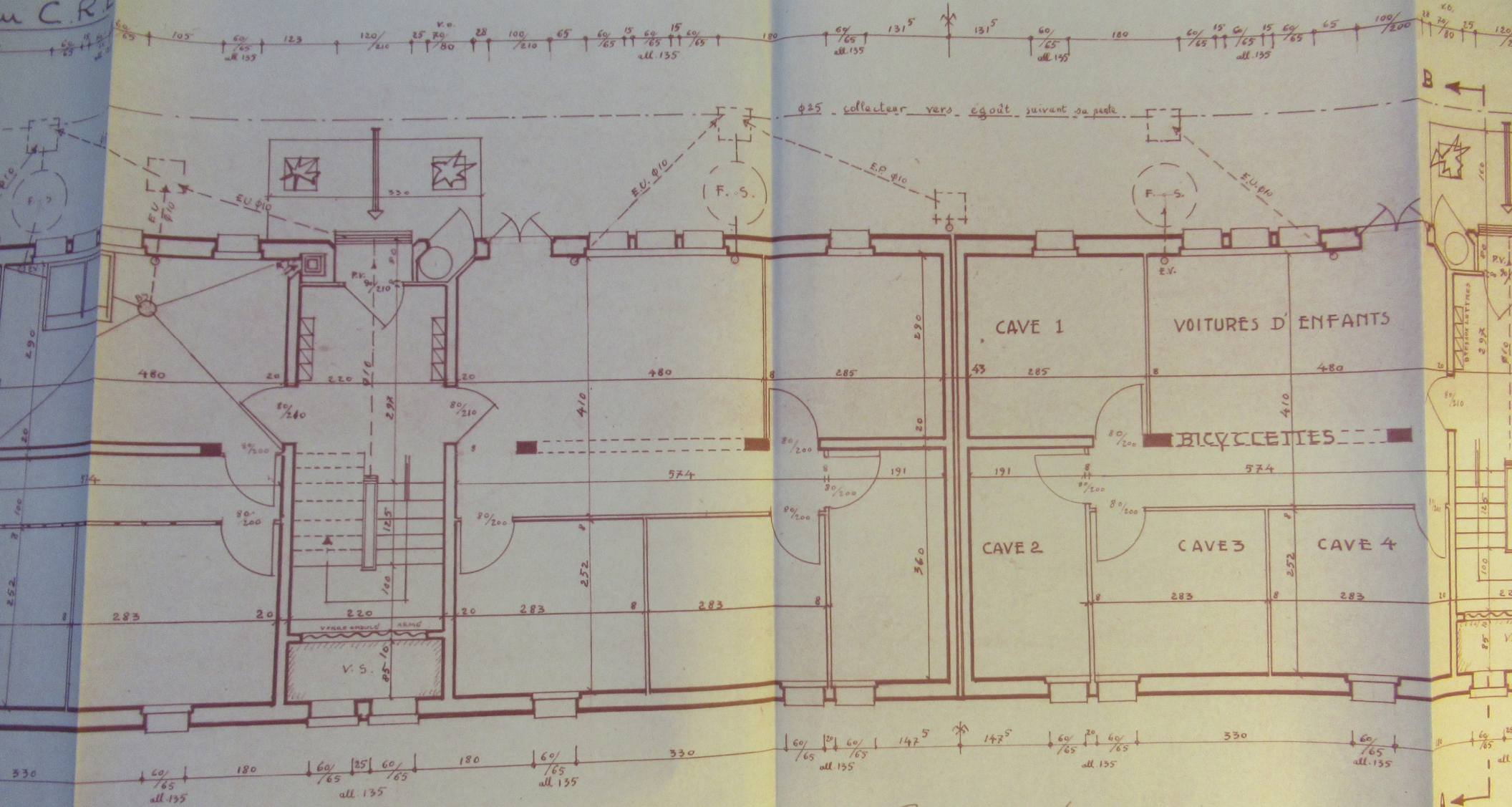
Pour être annexé
 à l'autorisation N° 33-38...
 du... 30. août... 1954.



Rez-de-

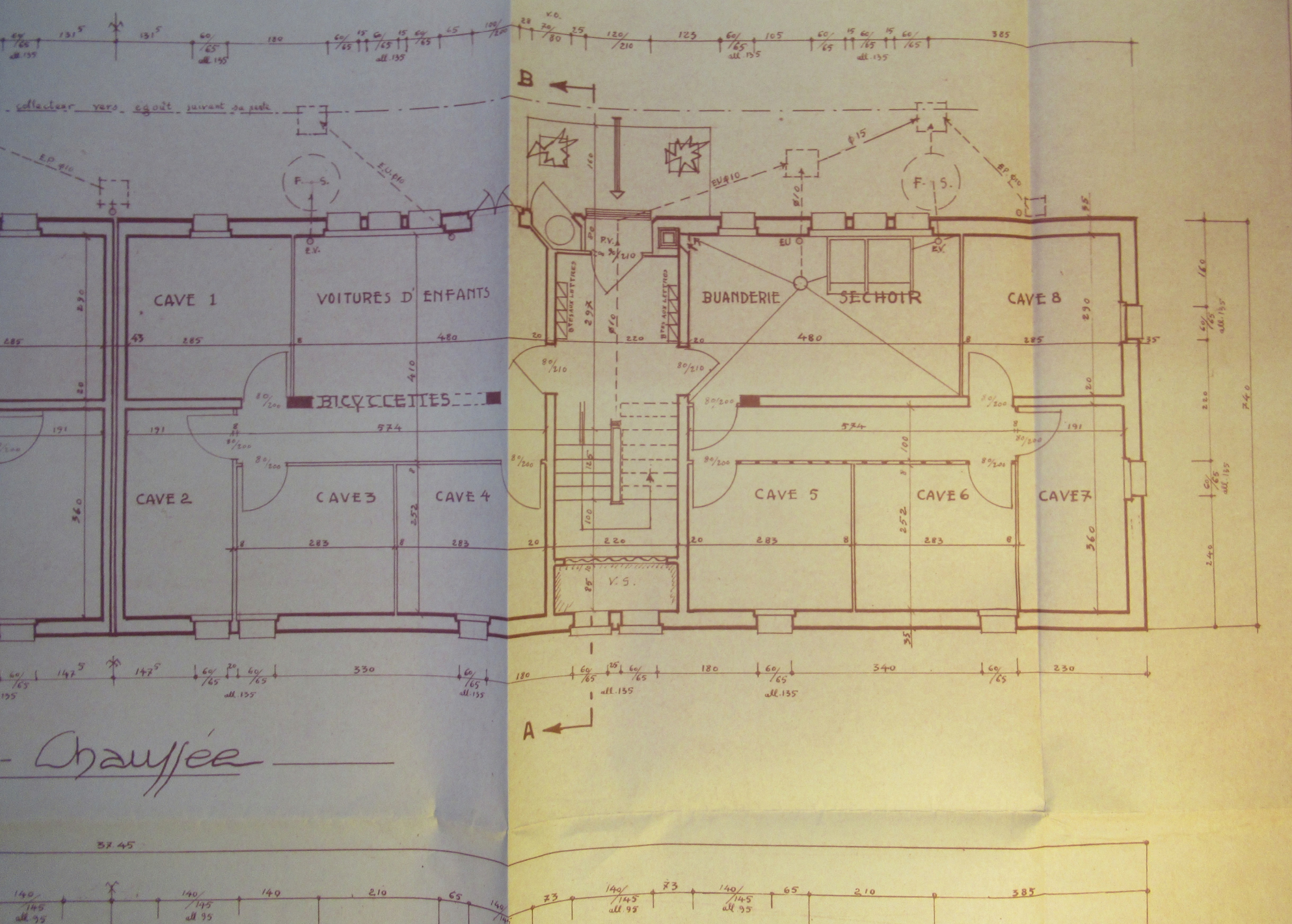


m C.R.L.



Rez-de-Chauffée

37.45

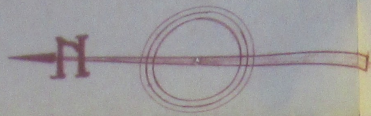


Chauffée

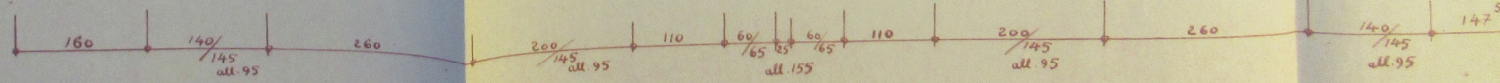
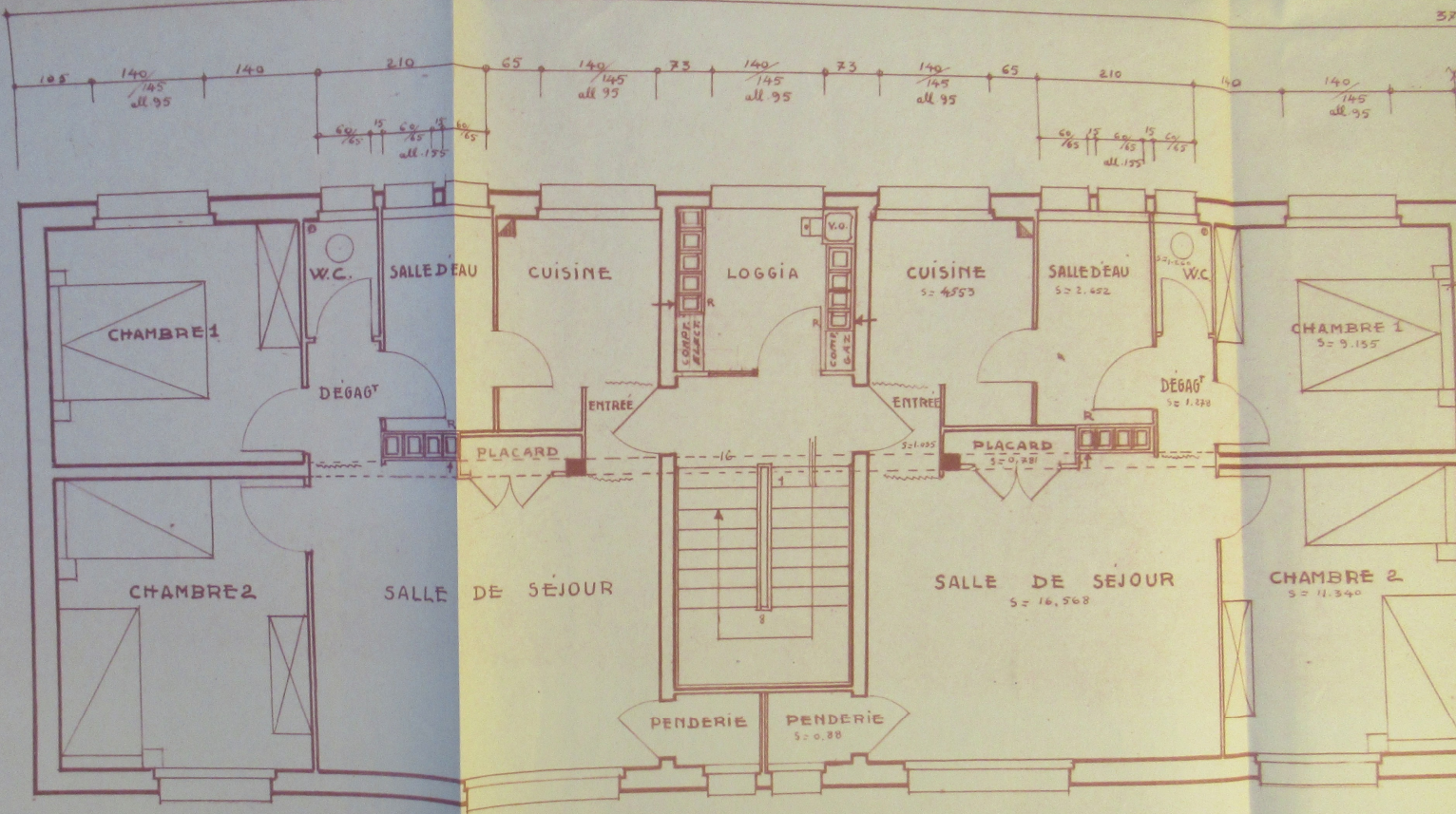
37 45



PROJET DE
N° 37-38...
SA.

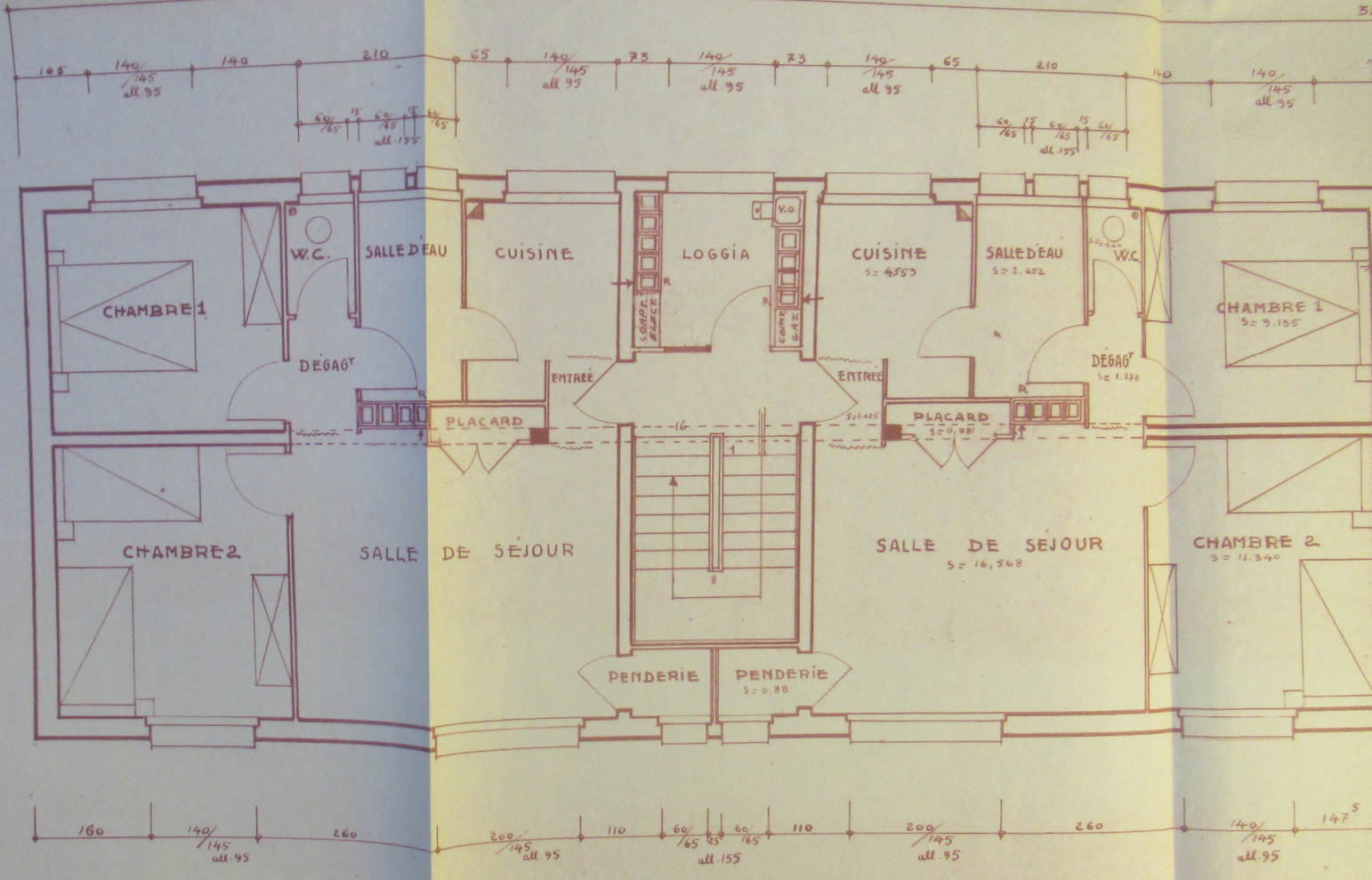
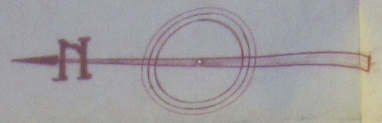


Rez-de-cha



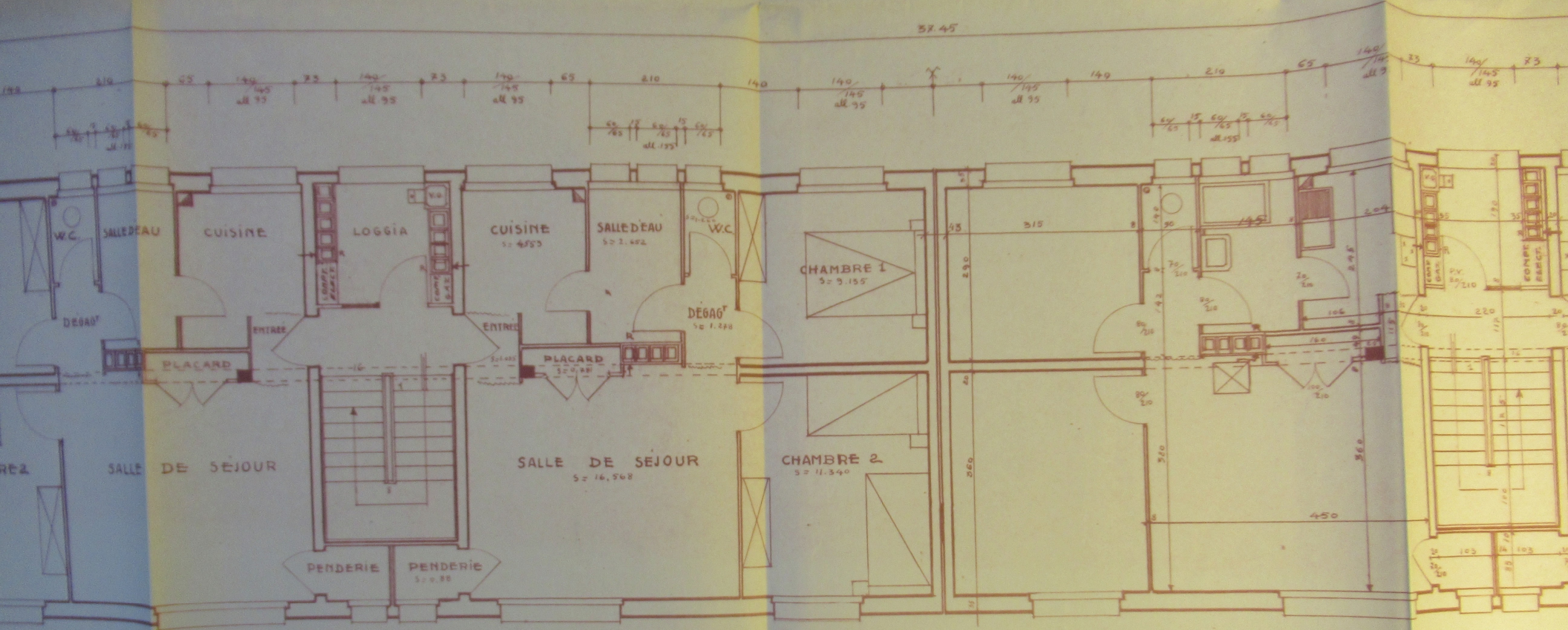
4^{eme} Etage

Rez-de-Cha



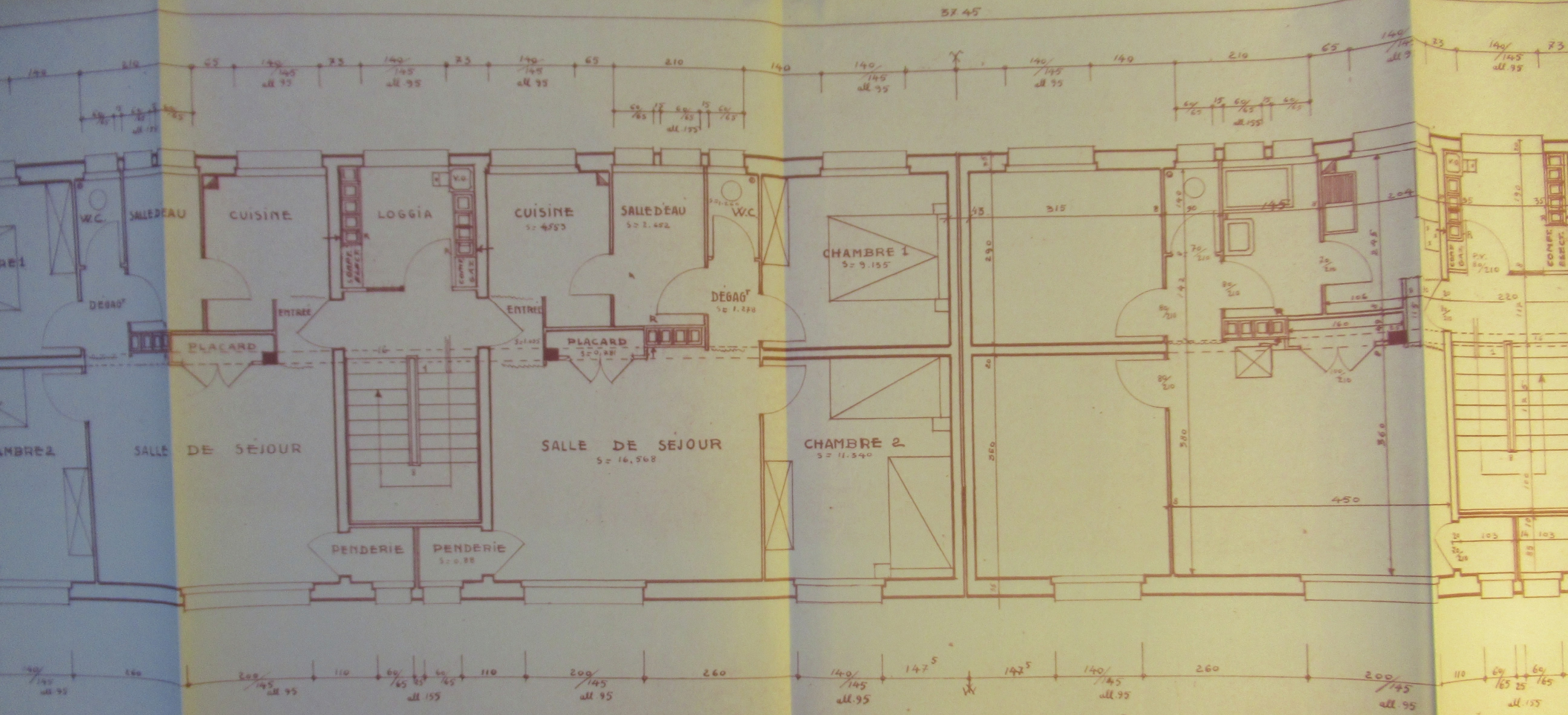
4^{eme} Etage

Rez-de-Chauffée



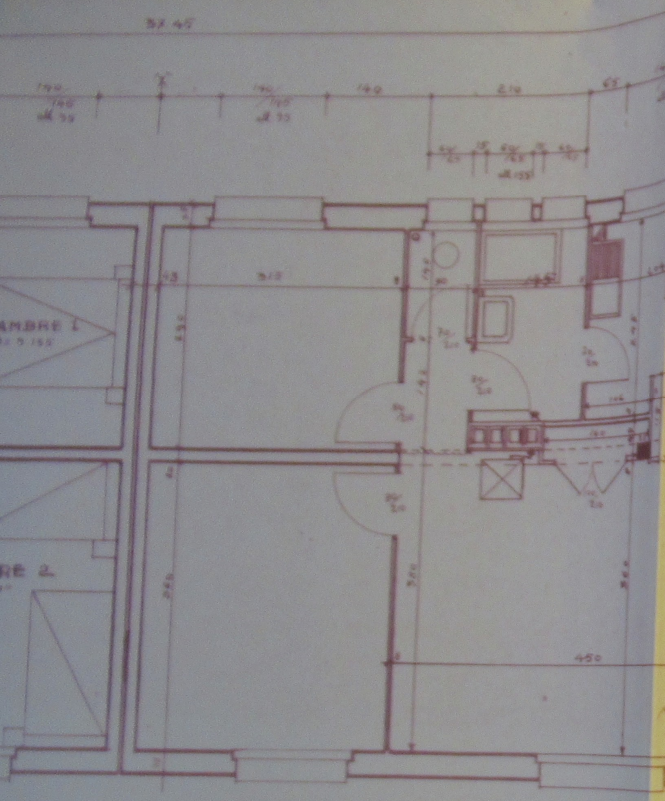
4^{eme} Etage Habitable

Rez-de-Chauffée

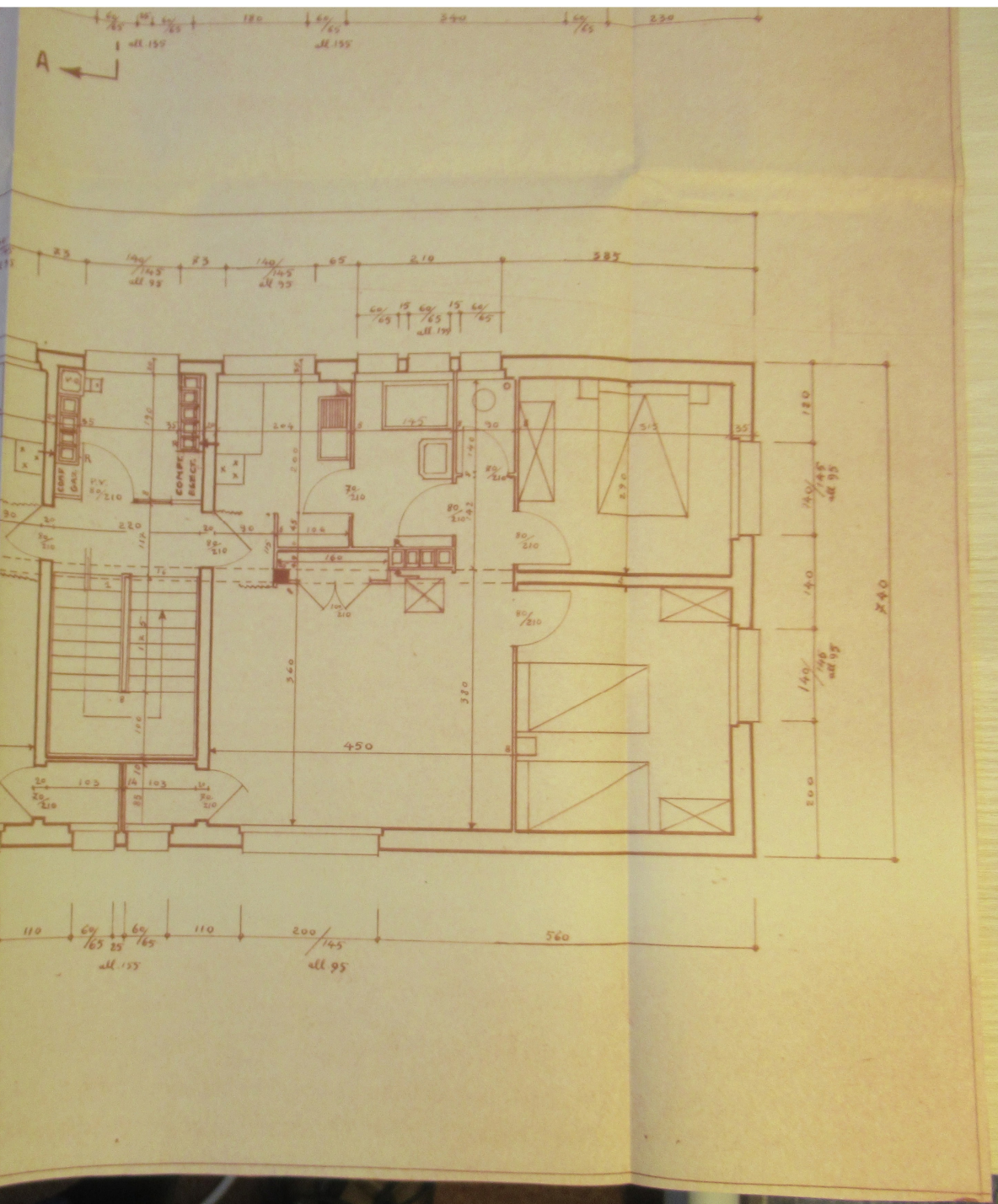


4^{ème} Etage Habitable

Chauffée



Loge Habitable



DÉPARTEMENT
de T. de S.
COMMUNE
de Beaufort

Demande de Permis de construire

6469
1 MARS 1954
SERVICE DE VIGILANCE
1 AVRIL 1954

Je soussigné DOLLEUS MISC et Cie
(Nom en lettres capitales et prénom usuel)
demeurant à Mulhouse rue de Bapaute n° 13
(Numéro, rue, boulevard, commune, département)

demande la délivrance du PERMIS de CONSTRUCTION pour des travaux à entreprendre sur un terrain
sis à Beaufort avenue du Bataillon d'Élan
(Numéro, rue, boulevard, commune, département)
dont je suis propriétaire
(Propriétaire, locataire...)

Ce terrain figure au cadastre sous le n° 248 et 250 p de la section D

Il est grevé des servitudes de droit public et de droit-privé suivantes :
1° Le terrain est affecté à l'usage d'habitation (voir plan annexé)
2° Le terrain est affecté à l'usage d'habitation (voir plan annexé)
3° Le terrain est affecté à l'usage d'habitation (voir plan annexé)
Le Directeur du Bureau d'Hygiène

(Marquer une croix dans la ou les cases qui conviennent.)

Construction comportant au moins un logement :

a. sans partie Industrielle, commerciale ou agricole

b. avec partie Industrielle, commerciale ou agricole

Addition, surélévation ou transformation destinée à l'habitation ou à ses annexes (sauf clôtures et modifications architecturales)

Construction, addition, surélévation ou transformation ne comportant pas de logement

Autres travaux non destinés à l'habitation (clôtures, devantures...)...

Leur montant est estimé à fr. : 26.200.000 5
(Non compris achat de terrain, voirie, etc.)

PC-152. - J. U. 301832.

NOM, adresse et signature du propriétaire du terrain s'il n'est pas bénéficiaire des travaux.

NOM, adresse et signature de la personne chargée de la direction technique des travaux.
PHILIPPE LABEY
ARCHITECTE DPLG
36, Rue Moillière
BEUFORT
HAUTE SAOÛNE

A Mulhouse le 27 Mars 1954
DOLLEUS MISC et Cie, Soc. an.
L'un des Directeurs-gérants :

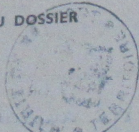
Dépôt le Avis favorable donné le

(Ne rien écrire dans cette partie.)

Liste des pièces composant le dossier :

- 1 Notice descriptive et estimative
- 2 Plan de situation
- 3 Plan de masse
- 4 Dessin d'exécution
- 5
- 6

COMPOSITION DU DOSSIER



Un exemplaire transmis pour avis à M. le Directeur départemental du M. R. L. Le Maire.

Le dossier joint à la demande doit comprendre :

A. Dans tous les cas :

- 1° Une notice descriptive et estimative des travaux projetés ;
- 2° Un plan de situation établi à petite échelle, de préférence à l'échelle 1/2.000 ou à l'échelle du cadastre ; ce plan doit comporter notamment l'indication de la nature et de la largeur des voies d'accès depuis l'immeuble jusqu'au carrefour des voies publiques le plus proche et montrer clairement la position de la parcelle dans le village, ou dans le quartier s'il s'agit d'une ville ;
- 3° Un plan de masse à l'échelle de 1/500 ou à une échelle supérieure, comportant les indications suivantes : l'orientation, les limites du terrain, l'implantation des constructions projetées, l'amorce des constructions voisines ainsi que le nombre de leurs étages ou leur hauteur ;
- 4° Les plans d'exécution proprement dits comportant obligatoirement les plans, coupes et élévations cotées nécessaires à la compréhension et à l'instruction du projet et, notamment, le plan des sous-sols avec indication des canalisations, le plan du rez-de-chaussée et de chacun des étages, les élévations de chacune des façades, les coupes correspondantes.

Les plans doivent être lisiblement cotés, de manière à permettre l'appréciation des volumes, des surfaces et des ouvertures. Ils précisent notamment le mode d'alimentation en eau potable et, s'il y a lieu, en eau non potable, les canalisations d'évacuation des eaux pluviales ou ménagères et des matières de vidange, avec indication des puits, réservoirs, citernes, w.-c., fosses à purin, dépôts de fumier, ainsi que des dispositions prises pour assurer leur étanchéité et neutraliser les matières usées. Ils doivent porter également indication des conduits de fumée et de ventilation.

Ils doivent enfin définir la destination des différents locaux et donner, sur les matériaux et les couleurs, toutes précisions permettant de juger de l'aspect de la construction projetée.

B. Éventuellement :

1° Lorsque la construction projetée doit être édifiée en bordure du domaine public : l'arrêté ou une copie conforme de l'arrêté par lequel l'alignement et, s'il y a lieu, le nivellement ont été délivrés ;

2° Lorsque la construction projetée doit être édifiée sur un terrain faisant partie d'un lotissement : un certificat, délivré sans frais par le Préfet, mentionnant l'accomplissement des formalités relatives à la création et au développement des groupes d'habitations et des lotissements à usage d'habitation (cf. art. 82 à 89 de la loi d'Urbanisme du 15 juin 1943) ;

3° Lorsqu'il s'agit d'un établissement classé : soit une copie certifiée conforme de l'arrêté préfectoral autorisant la création ou l'extension (établissement de 1^{re} ou de 2^e classe), soit une copie certifiée conforme de la déclaration au Préfet et de l'accusé de réception (établissement de 3^e classe).

NOTA. — Pour les constructions industrielles et commerciales, le dossier à joindre à la demande doit être constitué après consultation préalable du Directeur des Services départementaux du M. R. L. (Service de l'Urbanisme et de la Construction). Celui-ci remet au pétitionnaire un bordereau des documents techniques nécessaires à l'instruction de la demande.

PARTIE RÉSERVÉE AU DEMANDEUR

PARTIE RÉSERVÉE AU DEMANDEUR

Remplir suivant la nature des constructions
seulement les parties A, B ou C
(ou souligner les mentions qui conviennent)

Ne rien écrire
dans cette colonne

A - Habitation
et annexes
neuf, addition,
surélévation

- 1 Agissez-vous au nom d'une société (ou groupement) ? oui - non
- 2 Si oui laquelle : Raison sociale : Dollfus Meig et Co
Adresse (siège) : Mulhouse
Activité principale :
- 3 Si non, êtes-vous salarié ou à votre compte ?

Quelle est votre profession ?

- 4 La Construction est destinée à : Résidence principale, Résidence secondaire, Vente, Location vide, Location meublée.
- 5 Avez-vous eu recours à un architecte ? oui - non
- 6 Bénéficiez-vous de la législation sur les Dommages de guerre ? oui - non
- 7 Demandez-vous la prime à la construction ? oui - non
- 8 Ferez-vous appel à l'aide de : Société de Crédit Immobilier, Prêt spécial du Crédit Foncier, Habitat rural, Amélioration de l'habitat, Épargne construction, Autre forme de crédit.

Le où les logements auront-ils ?

- 9 Eau courante : Sans, Sur l'évier, Sur la toilette, Salle d'eau ou salle de bain.
- 10 Gaz de ville, Électricité : Ni l'un ni l'autre, Électricité sans gaz, Gaz et Électricité.
- 11 W.C. : Sans ou extérieur à l'immeuble, Extérieur au logement, Intérieur.
- 12 Tout à l'égout : oui - non, W.C. : Avec fosse fixe, Avec fosse septique.
- 13 Chauffage central : Individuel, Collectif, Sans.
- 14 Ascenseur : oui - non, Vide-ordures : oui - non.

B - Construction
à usage agricole
en cas de logement
remplir également
la partie A

- 14 Bénéficiez-vous de l'aide de l'État ? Dommages de guerre, Habitat rural.
- 15 Les travaux portent sur : Écuries, Étables, Porcheries, Bergeries, Granges, garages, remises, celliers, Hangars, Laiteries, fromageries, Autres (à préciser).
- 16 Surface couverte ajoutée m²

C - Construction
à usage industriel,
commercial,
administratif
ou social
en cas de logement
remplir également
la partie A

- 17 Bénéficiez-vous de la législation sur les Dommages de guerre ? oui - non.
- 18 Les travaux portent sur : Ateliers, Bureaux, Boutiques, Entrepôts, Magasins, Garages, Autres (à préciser).
- 19 Activité principale envisagée :
- 20 Êtes-vous relié : à la voie ferrée ? à la voie d'eau ?
- 21 Augmentation de la surface bâtie au sol : m²
- 22 Augmentation de la surface totale de plancher : m²
- 23 Personnel total : avant travaux : après :

Précisions complémentaires dans les cas particuliers suivants :

- 24 1 Hôtel : Nombre de chambres créées
- 2 Communauté, orphelinat, colonie de vacances, etc. : N^{bre} de lits créés
- 3 Hôpital : Nombre de lits créés
- 4 Établissement d'enseignement : Nombre de classes créées

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

Ne rien inscrire dans cette colonne

ABC

25 Demandeur (nom et adresse):

* Cst.

26 Lieu des travaux:

* D^{ép} * Commune
C.A.

(Numéro, rue, commune ou localité, département)

Dossier n°

28 Demande déposée le

MOIS AN

29 Avis favorable donné le

Avis

(Reprendre indication page)

30 Durée de l'instruction (en jours):

E.D.F. MOIS AN

31 Achèvement: Lien E. D. F.

Mise en service

Date de mise en service:

32 Nature des travaux: neuf - addition ou surélévation - transformation

33 Gros-œuvre (matériau principal): Pierre de taille, Moellon, Meulière, Brique pleine, Brique creuse, Aggloméré, Béton banché, Bois, Béton-Aggloméré, Béton-Brique, Autres

34 Ossature: Sans, Béton, Fer, Bois

35 Couverture: Tuile, Ardoise, Terrasse, Autres

A

36 Nombre de corps de bât: _____, liaisons verticales:

37 Nombre de maisons ou pavillons individuels:

38 Nombre d'étages (y compris le rez-de-chaussée):

39 Nombre de logements selon le nombre de pièces:

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et +
(plus de 9 m², y compris cuisine de plus de 12 m²)

40 Nombre total de logements créés:

41 Nombre total de pièces créées:

42 Surface habitable en m²:

43 Sous-sol - cave - oui - non - Garage - oui - non

1 p. 2 p. 3 p.

4 p. 5 p. 6 p.

PARTIE RÉSERVÉE AU DEMANDEUR

Remplir suivant la nature des constructions seulement les parties A, B ou C

(ou souligner les mentions qui conviennent)

Ne rien inscrire dans cette colonne

A - Habitation et annexes neuf, addition, surélévation

1 Agissez-vous au nom d'une société (ou groupement)? oui - non

Raison sociale: Dollfus Meig et Cie

Adresse (siège): Mulhouse

Activité principale:

2 Si oui laquelle

3 Si non, êtes-vous salarié ou à votre compte?

Quelle est votre profession?

4 La Construction est destinée à: Résidence principale, Résidence secondaire, Vente, Location vide, Location meublée

5 Avez-vous eu recours à un architecte? oui - non

6 Bénéficiez-vous de la législation sur les Dommages de guerre? oui - non

7 Demandez-vous la prime à la construction? oui - non

8 Ferez-vous appel à l'aide de: Société de Crédit Immobilier, Prêt spécial du Crédit Foncier, Habitat rural, Amélioration de l'habitat, Épargne construction, Autre forme de crédit

9 Le ou les logements auront-ils?

10 Eau courante: Sans, Sur l'évier, Sur la toilette, Salle d'eau ou salle de bain

11 Gaz de ville, Électricité: Ni l'un ni l'autre, Électricité sans gaz, Gaz et Électricité

12 W.C.: Sans ou extérieur à l'immeuble, Extérieur au logement, Intérieur

13 Tout à l'égout: oui - non; W.C.: Avec fosse fixe, Avec fosse septique

14 Chauffage central: Individuel, Collectif, Sans

15 Ascenseur: oui - non; Vide-ordures: oui - non

B - Construction à usage agricole en cas de logement remplir également la partie A

14 Bénéficiez-vous de l'aide de l'État? Dommages de guerre, Habitat rural

15 Les travaux portent sur: Écuries, Étables, Porcheries, Bergeries, Granges, garages, remises, celliers, Hangars, Laiteries, fromageries, Autres (à préciser):

16 Surface couverte ajoutée _____ m²

C - Construction usage industriel, commercial, administratif ou social en cas de logement remplir également la partie A

17 Bénéficiez-vous de la législation sur les Dommages de guerre? oui - non

18 Les travaux portent sur: Ateliers, Bureaux, Boutiques, Entrepôts, Magasins, Garages, Autres (à préciser):

19 Activité principale envisagée:

20 Êtes-vous relié: à la voie ferrée? à la voie d'eau?

21 Augmentation de la surface bâtie au sol: _____ m²

22 Augmentation de la surface totale de plancher: _____ m²

23 Personnel total: avant travaux: _____, après: _____

24 Précisions complémentaires dans les cas particuliers suivants:

1 Hôtel: Nombre de chambres créées

2 Communauté, orphelinat, colonie de vacances, etc.: N^o de lits créés

3 Hôpital: Nombre de lits créés

4 Établissement d'enseignement: Nombre de classes créées

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

Ne rien inscrire
dans cette colonne

ABC

ABC

C.A.L.

Dég. Comm.

MOIS AN

Avis

E. D. F.

MOIS AN

Mise en service

25 De

26 Lie

27

28 Den

29 Avi

30 Dur

31 Ach

Date

32 Nat

33 Gros

34 Ossa

35 Couv

36 Nom

37 Nom

38 Nom

39 Nom

40 Nom

41 Nom

42 Surfa

43 Sous-s

25 Demandeur (nom et adresse) :

26 Lieu des travaux :
(Nomencl., rue, commune ou lieu-dit, département)
Dossier n°

27 Demande déposée le

28 Avis favorable donné le
(Reprendre indication page 1)

30 Durée de l'instruction (en jours) :

31 Achèvement : Lien E. D. F.

Date de mise en service :

32 Nature des travaux : 1 neuf - 2 addition ou surélévation - 3 transformation ..

33 Gros-œuvre (matériau principal) : 1 Pierre de taille, Moellon, Meulière, 2 Brique pleine; 3 Brique creuse; 4 Aggloméré; 5 Béton banché; 6 Bois; 7 Béton-Aggloméré; 8 Béton-Brique; 9 Autres

34 Ossature : 0 Sans; 1 Béton; 2 Fer; 3 Bois

35 Couverture : 1 Tuile; 2 Ardoise; 3 Terrasse; 9 Autres

36 Nombre de corps de bât^h :, liaisons verticales:

37 Nombre de maisons ou pavillons individuels:

38 Nombre d'étages (Y compris le rez-de-chaussée) :

39 Nombre de logements selon le nombre de pièces :

1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces et +
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(plus de 9 m², Y compris cuisine de plus de 12 m²)

40 Nombre total de logements créés:

41 Nombre total de pièces créées:

42 Surface habitable en m²:

43 Sous-sol - cave — oul - non - Garage — oul - non

1 p.

2 p.

4 p.

5 p.

(PC - 152)